

CORRECTION
Une erreur a été glissée dans notre annonce parue dans Le Soleil du 29 juillet 1992. On a raté du lire:

9% BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT
ÉCU échéance 54
sujet à modification sans préavis
au lieu de HYDRO-QUÉBEC
Nous nous excusons de cette erreur auprès de notre clientèle.
659-4960
ScotiaMcLeod

LE SOLEIL

ROKSAN
La haute fidélité
rotac
électronique inc.
2873, chemin Sainte-Foy
653-7768

JEUDI 30 JUILLET 1992

QUÉBEC, 96^e ANNÉE, NO 210
44 PAGES, 2 CAHIERS + 1 TABLOÏD

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 T.P.S. 0.24 4.04
T.V.Q. 0.30

MONTREAL-OTTAWA 60¢ Plus T.P.S. T.V.Q.

50¢ Plus T.P.S. T.V.Q.

LE SPORT



Une chance ratée

Les Expos ont raté une occasion en or de prendre seul le 1^{er} rang de leur division. En s'inclinant 4-1

devant les Cards, les Expos n'ont pu profiter du revers des Pirates. **S-6 et S-7**

LA RÉGION

Le 911 continue de diviser la CUQ

Coincés entre Ste-Foy et Québec, les maires de la CUQ ne savent plus sur quel pied danser et souhaitent l'implantation d'un système unique au plus vite. **B-12**

LE MONDE



Les inspecteurs de l'ONU ne trouvent rien à Bagdad

Les inspecteurs de l'ONU sont sortis les mains vides du ministère irakien de l'Agriculture à Bagdad où il cherchaient des documents sur les armes irakiennes. **A-9**

LE QUÉBEC

L'Hôpital Enfant-Jésus devant la Commission des droits

Le syndicat a demandé à la Commission des droits de la personne de déterminer si le congédiement de deux employées malades n'était pas discriminatoire. **A-15**

L'ÉCONOMIE

Les Américains encouragent le magasinage outre-frontière

Depuis 91, quatre nouveaux cahiers de consommation américains, dont un en français, invitent plus de 200 000 ménages québécois à acheter aux É.-U. **B-1**

L'INDEX

GÉNÉRAL	
Annonces classées	B-6 à B-9
Arts	A-12 et A-13
Bridge	B-11
Décès	B-10 et B-11
Économie	B-1 à B-5
Éditorial	A-14
Horoscope	B-11
Informations générales	A-3 à A-8, A-15
Le monde	A-9 à A-11
Où aller à Québec	A-13
Pierre Champagne	B-11
Québec et l'Est	B-11 et B-12

TABLOÏD	
Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-13

LA MÉTÉO

Partiellement nuageux avec possibilité d'averse en après-midi. Max. 20, min. 9. Demain: Ensoleillé avec ennuagement graduel. Max. 22, min. 14. **S-16**



Robert BOURASSA

Bourassa retourne à la table constitutionnelle

Le premier ministre Bourassa affirme qu'il met fin à deux ans de boycott et retourne à la table constitutionnelle uniquement pour évaluer les possibilités d'entente et parce qu'on l'assure que le droit de veto du Québec et les autres éléments composant « la substance de Meech » ne sont plus remis en cause « aujourd'hui ».

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

À propos du droit de veto du

premiers ministres lient les deux questions, parce qu'on a besoin de l'appui de tous les premiers ministres pour obtenir un veto sur la réforme des institutions.

De plus, en annonçant hier qu'il accepte l'invitation du premier ministre Mulroney et qu'il se rendra déjeuner au lac Harrington avec les autres premiers

ministres du pays, mardi, M. Bourassa a admis qu'il n'a récupéré qu'« en pratique » son veto sur la création de nouvelles provinces.

À cet égard, la garantie « sur le plan moral et, à tout le moins, sur le plan politique » que M. Bourassa possède, c'est une lettre, datée d'avant-hier et signée « Joe », que le ministre Joe Clark a expédié au premier ministre du Yukon, M. Tony Penikett, pour lui indiquer que le gouvernement fédéral appuiera la création de nouvelles provinces « uniquement en présence d'un consensus substantiel manifesté dans chacune des régions du pays ».

Le premier ministre Bourassa dit aussi avoir obtenu « totalement satisfaction » quant aux garanties qu'il demandait sur le transfert de responsabilités au Québec en matière d'immigration ainsi qu'en ce qui concerne la clause sur la reconnaissance du Québec comme société distincte.

À cause de ces « clarifications », qui lui permettent de « constater aujourd'hui qu'on ne remet plus en cause le contenu de l'accord de Meech », et aussi parce que le premier ministre Mulroney convoque « une rencontre limitée aux dix gouvernements et qui n'a pas pour but de discuter du fond de la négociation » et, troisième-
Suite A-2, Bourassa...

Autres textes en pages A-4 et A-5
Éditorial en page A-14



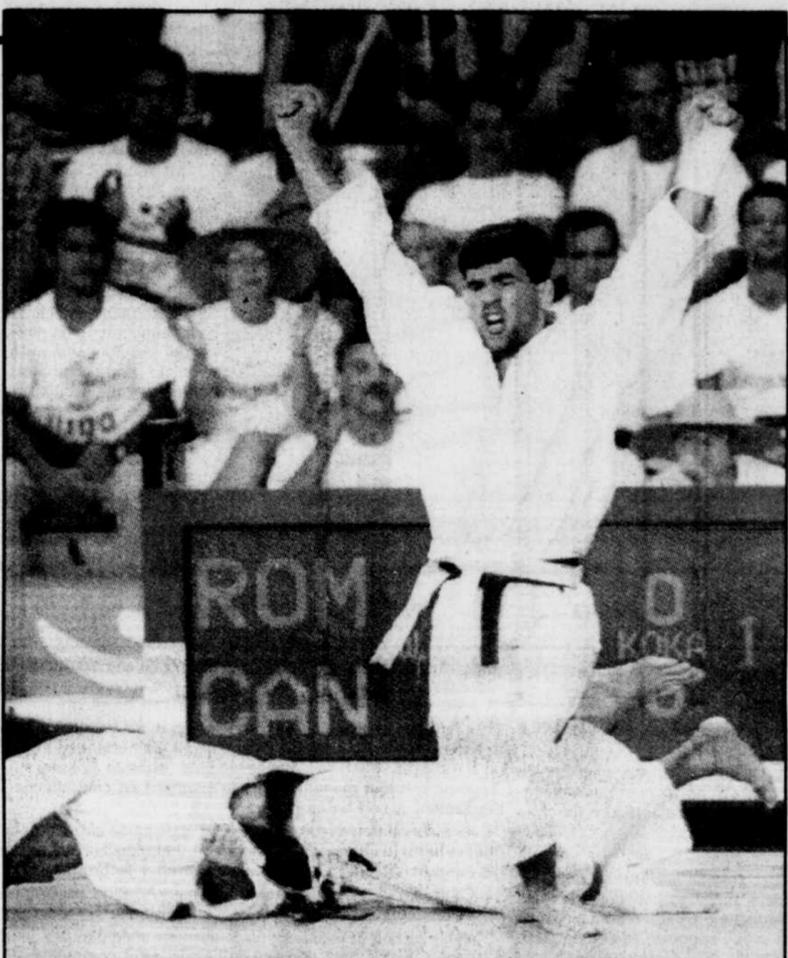
LES JEUX OLYMPIQUES DE BARCELONE

Un médaillé québécois sorti de nulle part

BARCELONE — La scène rappelait la victoire de Kathy Kreiner aux Jeux d'hiver d'Innsbruck en 1976: une horde de journalistes canadiens, pris les culottes à terre, à minuit passé, courant après un médaillé olympique imprévu et, dans ce cas-ci, tout à fait inconnu à l'extérieur du Québec, même s'il était déjà un grand espoir sur la scène mondiale. Nicolas Gill a finalement été rencontré à la sortie des tests de dopage.

par GUY ROBILLARD
de la Presse canadienne

À 20 ans et encore d'âge junior, le plus jeune inscrit dans sa classe des 86 kg, Gill, a gagné
Suite A-2, Gill...



Nicolas Gill jubile après avoir vaincu le Roumain Adrian Croitoru, étendu au sol. Cette victoire a permis au judoka montréalais d'enlever une médaille de bronze, la première du Canada à Barcelone.

□ **Guyaine Cloutier frôle le bronze** **Textes dans le TABLOÏD SPORT**

Honecker accusé de 49 meurtres dès son arrivée à Berlin

BERLIN (AFP, AP, Reuter) — Seize mois après sa fuite à Moscou, l'ancien numéro un est-allemand Erich Honecker a été ramené de Moscou à Berlin hier soir et immédiatement emprisonné afin d'y être jugé pour la mort des Allemands de l'Est abattus en tentant de fuir à l'Ouest.

À sa sortie de l'ambassade du Chili, à Moscou, M. Honecker a fait le vieux salut communiste, poing levé, à la centaine de personnes, surtout des journalistes, qui l'attendaient. Il a décollé peu après de l'aéroport de Vnukovo-2, pour atterrir peu après à Berlin-Tegel.

Architecte du Mur de Berlin, l'ex-dictateur de 79 ans est accusé d'avoir donné l'ordre de tirer sur des compatriotes. La justice allemande l'a inculpé pour 49 meurtres ainsi que de 25 tentatives de meurtres. Sa comparution risque de déboucher sur un procès à la fois déli-

cat et décevant, souligne aujourd'hui la presse allemande.

Après de longues et âpres négociations entre l'Allemagne, la Russie et le Chili, l'ancien chef d'État et leader du Parti communiste de RDA a donc fini par quitter l'ambassade du Chili, où il s'était réfugié le 11 décembre dernier dans l'espoir d'échapper à la justice allemande.

À Santiago, le ministre chilien des Affaires étrangères, Enrique Silva Cimma, a indiqué que M. Honecker était parti « volontairement », une information
Suite A-2, Honecker...



L'ex-leader est-allemand, Erich Honecker, brandit le poing (vieux salut communiste) alors qu'il quitte l'ambassade chilienne à Moscou en direction de Berlin. Son épouse (à gauche) demeure à Moscou.

Malin comme un singe

CHARLESBOURG — Depuis le début de l'été, un petit singe vert du Jardin zoologique du Québec se promène librement au-dessus de la tête des visiteurs et nargue les gardiens qui déploient des trésors d'ingéniosité afin de le capturer.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

Le primate, originaire d'Afrique et haut d'une quarantaine de centimètres, s'est évadé de sa cage vers la fin du mois de mai, en profitant d'une porte barrée négligemment.

« Il se promène dans les arbres, on le voit tous les jours », explique le conservateur adjoint du zoo, M. Jean-Claude Laplante, avouant l'incapacité des gardiens à lui mettre la main dessus.

« On lui tend des pièges, semblables à ceux utilisés pour capturer des rats lèveurs ou des porcs-épics, mais il réussit à prendre l'appât sans déclencher la trappe. Nous essayons de l'attirer toujours au même endroit, mais il est assez rusé pour
Suite A-2, Singe...

OBJECTIF: 400 DONNEURS

COLLECTE DE SANG LESOLEIL

sous la présidence d'honneur de monsieur Robert Normand, président et éditeur

AUJOURD'HUI, DE 10 H 30 À 20 H 30, À PLACE LAURIER
(rez-de-chaussée, mail est)

En collaboration avec: **Le Société canadienne de la Croix-Rouge**, **PLACE LAURIER**, **Tim Hortons**

MOI, JE DONNE DU SANG AUJOURD'HUI!

Beignes et café seront servis gratuitement à tous les donateurs.

Vous devez désormais présenter une pièce d'identité comportant votre nom accompagné de votre signature ou de votre photo pour pouvoir effectuer un don de sang.

Selon une étude dirigée par le Dr Jean-Marie Moutquin, de l'hôpital Saint-François d'Assise

Médicament donné inutilement aux femmes enceintes

BOSTON (AP) — Un médicament censé empêcher les accouchements prématurés et administré chaque année à des milliers de femmes est à peu près entièrement inutile, révèle une étude canadienne.

Un groupe de médecins de divers hôpitaux universitaires canadiens, sous la direction du docteur Jean-Marie Moutquin, de l'hôpital Saint-François d'Assise, à Québec, a constaté que les bébés des mères qui ont pris de la ritodrine étaient tout aussi susceptibles que les autres de naître avant terme. Selon les médecins, le produit « n'a aucun effet bénéfique signi-

ficatif » sur la mortalité infantile, le poids à la naissance ou la poursuite de la grossesse jusqu'à son terme. De plus il peut entraîner des problèmes graves chez certaines femmes.

Menée auprès de 708 femmes, auxquelles on a administré la ritodrine ou un placebo, l'étude a permis de démontrer que l'absorption du médicament réduisait le

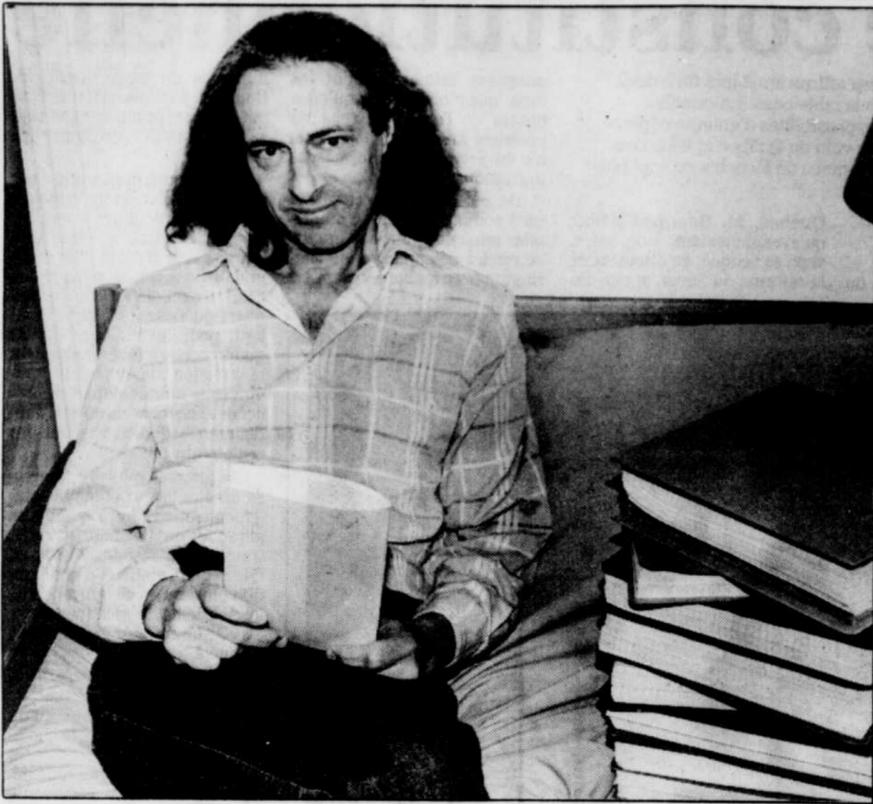
nombre d'accouchements au cours des deux jours qui suivent, mais qu'il n'y avait aucune différence dans la santé des nouveau-nés des deux groupes.

Dans un éditorial publié simultanément avec l'étude dans le New England Journal of Medicine, deux médecins de la Faculté de médecine de l'Université de Texas Southwestern affirment

également que le médicament peut entraîner des effets secondaires dangereux, notamment l'accumulation de fluides dans les poumons, une condition qui peut entraîner la mort.

« Ces résultats devraient influencer grandement le traitement des accouchements avant terme à travers le monde », écrivent-ils.

Le docteur Nigel Rulewski, vice-président chez Astra Pharmaceuticals, qui distribue le médicament aux États-Unis, où il est administré chaque année à 100 000 Américaines, a contesté les conclusions de l'étude en disant que la ritodrine n'avait pas été conçue pour empêcher la mortalité infantile ou mener les grossesses à terme.



Michel Vigneault a attiré l'attention des agents de l'aide sociale après avoir accordé une entrevue au SOLEIL. Il confiait alors à notre journaliste comment le système actuel lui permettait de s'adonner à sa passion, l'écriture.

Le bonheur d'un assisté social lui vaut une pénalité de 100 \$ par mois

Il n'est pas toujours indiqué d'afficher son bonheur en public, surtout lorsqu'on est prestataire de l'aide sociale. Un citoyen de Québec, M. Michel Vigneault, écrivain et assisté social depuis 21 ans, vient de l'apprendre à ses dépens.

par VINCENT CLICHE
LE SOLEIL

Une entrevue que M. Vigneault donnait au journaliste du SOLEIL, Alain Bouchard, au début de mai à l'occasion de la parution d'un de ses livres, *Le Cinquième Évangile*, vient de lui valoir une « coupure » de sa prestation d'aide financière de 100 \$ par mois.

M. Vigneault est convaincu que cette sanction qui lui est imposée est en lien direct avec ses déclarations au journaliste.

Pourtant, ses propos étaient plutôt favorables au système actuel. « Il n'y a pas beaucoup de place au monde, déclarait alors M. Vigneault, où on en permet autant à un individu comme moi. Et je voulais rendre compte de ces 21 années; vous prouver que je n'ai jamais cessé de travailler. »

Six intervenants

Mal lui en prit; depuis ce temps, il ne connaît plus de repos de la part des fonctionnaires du Centre Salaberry.

« Ils ont décidé de me harceler,

dit Michel Vigneault. Six intervenants en un mois et demi pour me traquer! Téléphones, lettres avec menaces, rendez-vous obligatoires et même un boubou-macoute venu chez-moi à l'improviste « pour vérifier, me dit-il ». Un autre m'a dit: « t'es chanceux: sans l'article dans LE SOLEIL, on se s'rait pas occupé de te trouver une job. »

En effet, la façon pour le pénaliser a été de lui offrir un emploi temporaire de six mois. « Juste le temps de pouvoir retirer des prestations d'assurance-chômage », dit-il.

« Le poste offert en était un d'animateur social auprès des communautés ethniques, ajoute-t-il. J'ai refusé ce poste parce que je me trouvais incompetent. Je leur ait dit que j'étais un écrivain dans le domaine religieux, travaillant en solitaire au milieu de mes livres; que je ne connaissais rien à l'animation sociale, ni aux communautés ethniques et que ce serait rendre un mauvais service à ces dernières de leur envoyer quelqu'un comme moi. »

Pour les agents de l'aide sociale, cette réponse équivalait à un refus de travailler de la part de M. Vigneault. Le 21 juillet, il recevait du Centre Salaberry un avis de réduction d'aide financière.

Au Centre Salaberry, hier, c'était le mutisme le plus complet au sujet de cette sanction. Autant le directeur, M. Robert Domperre, que l'agent responsable du dossier de Vigneault, M. Yvon Cloutier, ont refusé de répondre à nos questions. Quant à Mme Nicole Lemieux, du Service de l'information, elle a répété qu'un refus d'emploi entraîne automatiquement une pénalité et que M. Vigneault pouvait toujours faire appel auprès de son agent.

« Power-trips »

L'aide financière de M. Vigneault avait déjà été diminuée de 100 \$, il y a un an, et il a décidé de réagir à la suite de cette nouvelle « coupure ». Il en est maintenant réduit à vivre avec 400 \$ par mois.

« Ils m'ont puni pour avoir parlé d'eux en bien, alors je parlerai d'eux en mal », explique-t-il. Il en a surtout contre les « power-trips » que font ces agents de l'aide sociale. « Sous l'aspect d'une démocratie, nous sommes ici en régime totalitaire », ajoute-t-il.

Suites de la première page

Bourassa...

ment, compte tenu que « l'échéancier se resserre », la rencontre de mardi « peut être très utile », dit M. Bourassa.

Le premier ministre affirme d'ailleurs qu'il n'est pas question de modifier l'échéancier prévu par la loi 150. « Si on ne peut pas s'entendre, on devra tirer les conclusions. Et si on peut s'entendre, je crois qu'on a le temps suffisant ».

La société distincte

Quant à la reconnaissance du Québec comme société distincte, M. Bourassa admet qu'un ou deux premiers ministres peuvent avoir des objections à la clause proposée mais, souligne-t-il, cette reconnaissance peut être inscrite dans la constitution avec l'appui de seulement sept provinces.

Le libellé que le gouvernement du Québec accepte maintenant est celui qui a été soumis à tous les partenaires, mercredi de la semaine dernière, et qui a soulevé la colère des minorités francophones. Contrairement à ce que stipulait l'entente de Meech, la société distincte devient un élément d'une nouvelle clause Canada, « évidemment, puisque la ronde Québec et la ronde Canada se trouvent à être conjointes ».

Cette clause Canada énumère une série de huit « caractéristiques fondamentales » dont les tribunaux devront tenir compte dans « toute interprétation de la constitution du Canada, notamment la Charte des droits et libertés ».

La troisième de ces caractéristiques, après l'engagement envers le système démocratique et la reconnaissance des premières nations, est « le fait que le Québec constitue au sein du Canada une société distincte comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil ».

Puis, au paragraphe suivant, on affirme « l'attachement des Canadiens à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays, et le rôle de leurs gouvernements de protéger les droits linguistiques de ces communautés est confirmé ».

Plus loin, la clause stipule que « la législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et promouvoir la société distincte du Québec ».

Les autres objections

Par ailleurs, M. Bourassa réitère et même renforce les réserves qu'il a déjà exprimées sur deux aspects centraux de l'entente conclue le 7 juillet, en l'absence du Québec, à la table multilatérale de négociations constitutionnelles.

« Sur le projet de réforme du Sénat, rappelle-t-il, « j'ai été très clair en disant qu'il y avait des problèmes très sérieux qui se posaient. Ce n'est pas à l'examiner de façon plus approfondie qu'on vient à des conclusions contraires ».

Le premier ministre explique que le Sénat proposé vient ajouter un « quatrième palier de pouvoir au sein du Canada, outre le pouvoir provincial, la Chambre des communes et la Cour suprême. Est-ce que, finalement, ce n'est pas le pouvoir provincial qui peut en faire les frais? Nous avons d'excellents arguments à cet égard-là. »

Sur le droit inhérent des autochtones à l'autonomie gouvernementale, M. Bourassa indique aussi que ses objections demeurent « sûrement » les mêmes.

Quant au partage des pouvoirs, cependant, le premier ministre paraît ouvrir une nouvelle perspective en expliquant qu'il cherchera d'abord à conclure des ententes bilatérales avec le gouvernement fédéral, donc dans « un contexte moins exigeant » et par la suite « en discuter avec mes collègues » des provinces pour tenter de constitutionnaliser ces gains.

Gill...

gné sa médaille de bronze dans l'anonymat le plus total parmi la délégation canadienne, pourtant désespérément à la recherche d'un héros olympique. Pourtant, son succès n'est pas vraiment une surprise et il visait rien de moins qu'une médaille.

« Ce n'est pas pour rien que j'ai changé de catégorie », blaguait un Patrick Roberge admiratif, qui a dû passer des 86 aux 95 kg même s'il n'est pas assez lourd, simplement parce qu'il avait Gill dans les jambes.

Ce dernier a apprécié l'étrangeté de la situation. « J'étais complète-

ment inconnu il y a une demi-heure et je me retrouve maintenant devant 20 journalistes ». Conscient que son sport n'est pas bien connu, il a dit espérer que son succès aide à son développement.

« Je visais une médaille en arrivant ici et s'il y a des gens surpris, ce n'est pas mon cas, a-t-il dit. Mon objectif était une médaille et, une fois si bien parti, c'est l'or que je voulais. Mais le Polonais (Waldemar Legien, éventuel médaille d'or) m'a surpris en commençant fort contrairement à son habitude.

« J'étais un peu découragé, parce j'étais passé si près du but. J'avais même battu le champion du monde, le Japonais Hirotaka Okada. Mais je me suis dit que je devais aller chercher le bronze ».

Ce qu'il a réussi en battant le Roumain Adrian Croitoru, après avoir également défait un Hollandais et un Chinois.

« Que ce soit la première ou la dernière médaille des Jeux (pour le Canada), je suis bien content de l'avoir, a-t-il commenté. J'étais nerveux, mais j'ai eu beaucoup de plaisir. »

Si on l'ignorait au sein de la délégation canadienne, ça fait deux ans qu'il se préparait pour ce jour-là en combattant à travers le monde. Il a même abandonné ses études durant un an mais compte s'inscrire au Cégep Ahuntsic, à Montréal, en sciences pures en septembre.

« C'a toujours été mon rêve de gagner aux olympiques... et ce l'est encore », a dit celui qui a été initié au judo par un frère aîné qu'il a depuis longtemps supplanté.

Cette médaille, s'ajoutant aux performances de Guylaine Cloutier, surtout, et de Nathalie Giguère, en natation, permet au Québec de poursuivre sur sa lancée des Jeux d'hiver où les patineurs de vitesse, Myriam Bédard, Isabelle Brassieur et Lloyd Eisler avaient remporté cinq des sept médailles canadiennes.

Honecker...

mation confirmée par les autorités judiciaires berlinoises qui ont souligné qu'il n'avait exprimé « aucune protestation » à son arrivée en prison.

Mais ce retour peu glorieux au point de départ marque une nouvelle humiliation après son éviction du pouvoir communiste le 18 octobre 1989 et son exil moscovite.

Aucune raison officielle n'a été donnée pour expliquer le retour de M. Honecker en Allemagne, alors que ce dernier avait jusqu'à présent toujours affirmé qu'il ne reviendrait pas si les poursuites judiciaires engagées contre lui n'étaient pas annulées, menaçant même de se suicider.

Plusieurs centaines de badauds ont attendu, devant la prison, son arrivée dans une limousine noire blindée. Puis Erich Honecker a été mené à l'infirmerie de l'établissement où il a subi un « examen médical approfondi », selon le sénateur (ministre berlinois) de la Justice, Mme Jutta Limbach. Il a ensuite été placé, pour sa première nuit, dans une cellule individuelle, comprenant un lit, une table et des toilettes.

Mme Limbach a souligné lors d'une conférence de presse en fin de soirée que les premiers examens n'avaient « aucunement montré que M. Honecker n'est pas en état de rester en prison ». Il souffre d'artériosclérose et a subi plusieurs interventions chirurgicales ces dernières années.

Mme Limbach a indiqué que des experts médicaux indépendants commenceraient dès aujourd'hui à examiner M. Honecker et trancheraient ultérieurement. Elle a estimé que le procès devrait pouvoir s'ouvrir « avant la fin de l'année ».

Mme Limbach a assuré que le procès de M. Honecker ne serait « ni un procès politique ni un procès spectacle comme ceux qui pouvaient se dérouler en RDA ». « Il ne sera pas jugé en tant que représentant d'une idéologie, mais pour meurtres », a-t-elle précisé, ajoutant toutefois que la justice aurait à étudier la question du bien-fondé de la dictature communiste en RDA.

Le porte-parole du chancelier Helmut Kohl a catégoriquement démenti de son côté que l'Allemagne ait promis un traitement de faveur à l'ancien homme fort de la RDA. « M. Honecker sera traité équitablement et selon les principes d'un État de droit, nous ne lui avons rien promis de plus », a-t-il déclaré.

Honecker est désormais séparé de son épouse, Margot, qui a préféré rester à Moscou, après l'avoir accompagné durant tout son exil, et qui pourrait dans les prochains jours se rendre au Chili, où vit une fille des Honecker.



C'est un signe semblable à celui-ci qui se promène librement depuis le début de l'été sur les terrains du Jardin zoologique du Québec, à Charlesbourg.

Singe...

s'apercevoir des modifications faites pour l'attraper. Il déjoue toutes nos tentatives », ajoute M. Laplante.

Notre animal, donc, n'est pas pressé de venir rejoindre ses trois compagnons de cage, dans le pavillon des primates. Tout là-haut, dans la cime des arbres, il se la coule douce, bouffant feuilles et branches, et maudissant peut-être, lui aussi, l'été exécrable que nous connaissons.

La direction du zoo espère que l'arrivée de l'automne, avec ses arbres dégainés et ses nuits plus froides, incitera le petit singe à revenir au bercail.

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K7J6

Service aux abonnés	647-3333	Publicité Générale	647-3266
Annonces classées	647-3311	Rédaction	647-3394
Carrières et Professions	647-3270	Promotion	647-3342
Publicité Détaillants	647-3435	Renseignements	647-3233

6/49
5-6-7-14-16-46
(complémentaire)
37
EXTRA
733723

LA QUOTIDIENNE
tirage du 29-07-92
4-4-8
7-2-3-6

LA TROIS

LE SOLEIL

St-Majorique divisé par une histoire d'ovni

SAINT-MAJORIQUE — Le village est partagé entre ceux qui y croient dur comme fer et les autres qui n'y croient pas du tout.

par DIDIER FESSOU
LE SOLEIL

Tous les soirs, depuis deux bons mois maintenant, le village de Saint-Majorique serait visité par un objet volant non identifié, un ovni.

C'est ce que soutient Diane Richard-Allard, propriétaire du centre équestre Beausoleil : « Ce n'est pas un avion. Ce n'est pas un hélicoptère. Je ne peux pas dire que c'est une soucoupe volante. Mais c'est sûr, il y a une grosse lumière. Cela fait deux mois que je la vois. »

Où? « Tout près de chez moi, à quatre ou cinq milles d'ici, passé la rivière Saint-François. »

À quelle heure? « Vers 21 h. »

Déjà, des milliers de curieux sont allés faire le pèlerinage à Saint-Majorique. L'un d'entre eux, François Bourbeau, animateur au poste de radio CHR-D-AM à Drummondville, passe ses nuits sur les lieux et a filmé une lumière dans le ciel. Une lumière qui pourrait tout aussi bien être celle d'un ovni que celle d'un petit avion monomoteur ou d'un hélicoptère.

Réputé dans la région comme une « autorité en la matière », le jeune animateur radiophonique est convaincu qu'il s'agit d'un phénomène inexplicable. Aussi, il a ouvert une cellule de crise baptisée « Ovni Alerte Drummondville » où les gens sont invités à témoigner et faire part de leurs propres observations. Ceux que ça intéresse ou ceux qui ont observé « quelque chose » peuvent donc rejoindre « Ovni Alerte Drummondville » au 819-477-6606.

Marguillier de la paroisse et propriétaire de la ferblanterie Drummond, à l'entrée du village, Jean-Paul Ferland fait partie des sceptiques : « Je n'ai rien vu, je n'ai rien entendu et je n'y crois pas plus que ça à cette histoire de lumière. »

Une chose est surprenante : le ou les pilotes de la lumière volante non identifiée ont drôlement bien choisi leur endroit. En effet, une fois traversé le village, la route 148 nord se termine en cul-de-sac, au bord d'un terrain de golf. Impossible donc de faire les quatre ou cinq milles qui permettraient d'aller voir de plus près de quelle énergie cette singulière lumière se nourrit.

Situé à six kilomètres au nord-ouest de Drummondville, Saint-Majorique-de-Grantham est un petit village sans histoire de 1200 âmes : une modeste église, une salle municipale, un magasin général rebaptisé Dépanneur matin et soir, une roulotte à patates frites, une caisse pop qui s'affiche comme le « centre financier de Saint-Majorique », un terrain de camping déserté après les vacances, une salle de bal, un garage, une ferblanterie, un magasin de tissu, quelques autobus scolaires qui attendent sagement la rentrée des classes, des bungalows et des fermes. Les rouleaux de foin sèchent au soleil et les maïs finissent de mûrir. Propre, net, tranquille.

Comme dans toute bonne histoire de ce genre, il y a les témoignages contradictoires : ainsi, en ce début de semaine, un contrôleur aérien de Mirabel soutenait avoir aperçu « quelque chose » dans la région de Saint-Majorique. Affirmation aussitôt démentie dès le lendemain par ses supérieurs. Les contrôles aériens de Mirabel, Dorval, Saint-Hubert et Drummondville n'ont « officiellement » rien observé.

Démentis qui n'empêchent pas un avocat de Drummondville, Me Yvon Garneau, d'affirmer avoir personnellement vu une « lumière blanche, scintillante et stable » alors qu'il faisait de l'équitation au Centre Beausoleil, il y a trois semaines.

Avance d'une explication

Par ailleurs, la Presse canadienne rapportait hier soir que l'ovni en question ne serait qu'un simple ballon équipé d'appareils dont plusieurs ministères se servent conjointement pour effectuer des sondages et de la surveillance.

C'est du moins ce qu'a déclaré au quotidien Le Nouvelliste, de Trois-Rivières, une source ministérielle qui a cependant préféré garder l'anonymat.

Selon cette source, il s'agit d'un ballon gonflé à l'hélium qui survole le secteur de Saint-Majorique à 1000 pieds d'altitude « depuis un bon bout de temps ». Et s'il est si lumineux, c'est parce qu'il est fait d'un matériau qui reflète le soleil.

Pour sa part, l'ufologue et astronome amateur François Bourbeau avale difficilement cette explication. Selon lui, il est impossible que le soleil se reflète sur un ballon à 22 h ou 23 h puisqu'à ce moment, à une altitude de 1000 pieds, le ballon serait déjà depuis longtemps dans l'ombre de la terre.

« Je ne nie pas qu'on ait pu voir un ballon. Mais je crois aussi que nous avons pu être témoins d'un autre phénomène en même temps », analyse-t-il.

Congédié pour harcèlement sexuel, un fonctionnaire fait appel à la cour

QUÉBEC — Au palais de justice de Chicoutimi ce matin, la cour supérieure du Québec entendra la requête d'un fonctionnaire du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la formation professionnelle, congédié pour avoir fait des « avances non désirées » à une prestataire de la sécurité du revenu, et qui prétend que son employeur ne peut le forcer à témoigner devant la Commission de la fonction publique avant que le ministère eût fait la preuve des accusations portées contre lui.

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

C'est à la demande du fonctionnaire en question, M. Raymond Martel, que la Commission de

la fonction publique du Québec a été saisie du dossier. M. Martel a décidé d'en appeler de la décision du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de le congédier à compter du 28 avril dernier.

Lors de l'audition de la cause à Chicoutimi le 18 juin dernier devant le commissaire Jean-Paul Roberge de la Commission de

la fonction publique, les avocats du ministère ont appelé à la barre M. Martel à titre de quatrième témoin. Le procureur de ce dernier, Me Pierre Mazurette, s'est alors opposé à ce que son client soit contraint de témoigner avant que le ministère termine la présentation de la preuve retenue contre Raymond Martel.

En entrevue téléphonique au SOLEIL, l'avocat de Chicoutimi

souligne qu'il cherche à faire confirmer par la cour supérieure « que le ministère ne peut pas faire entendre M. Martel à ce stade-ci des procédures. En matière de congédiement, le fardeau de la preuve appartient à celui qui a procédé au congédiement. Le ministère voulait faire témoigner mon client alors que la plaignante et les enquêteurs du ministère n'avaient pas encore paradé dans la boîte des témoins ».

« Je tente donc de faire confirmer par la cour que l'on doit d'abord entendre la preuve du ministère avant de pouvoir faire témoigner M. Martel », explique le juriste qui s'attend à ce que le tribunal rende son verdict d'ici la fin du mois de septembre.

Accusations

Le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle reproche à l'agent d'aide socio-économique des agissements qui seraient survenus le 6 janvier 1992 au Chibougamau Inn de Chibougamau.

Dans l'avis de congédiement remis à M. Martel, le ministère prétend « (...) que vous avez adopté un comportement inacceptable en ce que vous avez invité à souper et soupé en compagnie d'une prestataire de la sécurité du revenu et vous lui avez payé son repas. De plus, suite à ce souper, vous avez fait des avances non désirées à cette même personne à votre chambre au motel restaurant Lac Caché (...) ».

« (...) Votre comportement est totalement inadmissible, particulièrement d'un employé qui exerce des responsabilités de vérification et qui possède un pouvoir de recommandation en regard des vérifications effectuées dans les dossiers de personnes recevant des prestations de sécurité du revenu (...) »

Au SOLEIL, des porte-parole du ministère ont indiqué qu'il s'agissait d'un cas unique et qu'il n'y avait pas d'autres plaintes du genre portées contre des agents ou des agentes d'aide socio-économique.

L'appel porté devant la Commission de la fonction publique par M. Martel contre la décision de son employeur sera entendu aussitôt que la cour supérieure aura tranché sur la requête de Me Mazurette.



Un agent du Service de la conservation du Saguenay-Lac-Saint-Jean procède à la saisie chez l'une des 14 personnes appréhendées.

Réseau de braconnage démantelé dans la région du Lac-St-Jean

JONQUIÈRE — À la suite du démantèlement d'un présumé réseau de braconnage dans la région d'Albanel, au Lac-Saint-Jean, tôt hier matin, 14 personnes ont été inculpées et devront répondre à 82 chefs d'accusation.

LE SOLEIL

Les agents du Service de la conservation de la faune du Saguenay-Lac-Saint-Jean, en achevant une série de perquisitions dans le comté de Berval, ont mis la main sur

trois ouananiches, 19 truites mouchetées, 12 livres de doré en filets et quelques douzaines de poissons-appâts, en plus d'un avion ultra-léger, d'une chaloupe, de deux moteurs hors-bord et de deux motos-neiges qui auraient été utilisées lors des activités des

braconniers.

Cette maigre récolte, selon un porte-parole du MLCP, serait due au fait que les gens du réseau avaient une méthode très rapide pour écouler leurs captures illégales. L'opération d'hier est la résultante d'une enquête qui avait débuté il y a un an et demi et les 82 chefs d'accusation pourraient coûter aux contrevenants environ 225 000 \$ en amendes diverses. Ils ont enfreint la loi de

la conservation de la faune, la loi sur les oiseaux migrateurs, la loi des pêcheries et la loi sur la qualité de l'environnement.

Les agents du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) leur reprochent plus précisément d'avoir chassé, pêché et vendu illégalement des bernaches du Canada, du doré jaune, de la ouananiche, de la truite mouchetée et des poissons-appâts.

Le syndrome du choc toxique

Une maladie rarissime qui peut être évitée simplement

QUÉBEC — Le syndrome du choc toxique, qui a coûté la vie en fin de semaine dernière à une jeune femme de Charlesbourg, Caroline Matte, est une maladie « rarissime » que les utilisatrices de tampons hygiéniques peuvent éviter en prenant des précautions simples.

par NORMAND PROVENCHER
LE SOLEIL

L'analyse microbiologique des tissus de la victime, dont les résultats seront connus demain, devrait permettre au coroner Jean-Marc Picard de conclure à la présence d'une bactérie, le staphylocoque doré, qui s'introduit dans le système sanguin à la faveur des menstruations. Si c'est le cas, il s'agirait du premier décès du genre à être porté à la connaissance du bureau des coroners du Québec, depuis sa création en 1986.

Selon un porte-parole du bureau, Bernard Duchesne, il faudrait éviter de « semer un vent de panique » chez les utilisatrices de tampons hygiéniques et mettre davantage l'accent sur les précautions prophylactiques à adopter.

À Santé et Bien-Être Social Canada, le syndrome du choc toxique a suscité beaucoup d'inquiétudes au début des années 1980, au moment où les autorités médicales américaines étaient aux prises avec plus de 600 cas, présumés ou confirmés. Considérés comme des instruments médicaux, les tampons sont depuis assujettis aux dispositions de la Loi des aliments et drogues. Il y a deux

ans, l'étiquetage des boîtes a été uniformisé afin de permettre aux consommatrices de comparer le pouvoir absorbant des différentes marques.

Précautions

Le syndrome n'est pas causé par le tampon, mais par son utilisation incorrecte, susceptible de favoriser la production de la toxine, mortelle si non soignée à temps avec des antibiotiques. « Plusieurs rapports laissent entendre que, chez les femmes qui ont leurs règles, le risque de contracter le syndrome du choc toxique s'accroît avec l'utilisation de tampons ayant un pouvoir absorbant plus élevé », explique-t-on à Santé et Bien-Être Canada.

En conséquence, il est donc recommandé aux femmes de choisir un tampon dont la perméabilité est juste suffisante pour leurs besoins personnels et d'adopter des habitudes d'hygiène strictes, dont celle de changer le tampon toutes les quatre à six heures — des changements plus fréquents peuvent irriter la paroi vaginale, des changements moins fréquents, permettre l'accumulation de la toxine. On suggère également d'opter, si possible, pour un moyen de protection externe, particulièrement durant le sommeil.

Les premiers signes du syndrome ressemblent à ceux de la grippe ou de la gastro-entérite : fièvre, vomissements, diarrhée, fatigue, étourdissements. D'autres symptômes peuvent se manifester, comme l'hypotension (pression artérielle basse), un état de déshydratation et une éruption cutanée semblable à un coup de soleil.

Morte dans son lit

L'ami de la jeune femme de 22 ans, de Charlesbourg, a indiqué hier au SOLEIL que cette dernière avait été prise de nausées vendredi midi, à un point tel qu'elle a été incapable de terminer sa première heure de travail.

« Elle se sentait étourdie, fatiguée, elle faisait un peu de température. Je lui ai offert d'aller à l'hôpital mais elle m'a dit qu'elle souffrait seulement d'une gastro et que ça ne valait pas la peine, que ça allait passer », a-t-il ajouté.

Le jeune homme a laissé sa copine se reposer, seule, dans son appartement. Il lui a rendu visite samedi soir et elle semblait encore plus fatiguée. Vingt-quatre heures plus tard, ses parents la retrouvaient sans vie dans son lit.

« Même si elle était allée à l'hôpital, je me demande si les médecins auraient pu déterminer qu'il s'agissait du syndrome du choc toxique. Il était peut-être déjà trop tard », croit le jeune homme.

Le lait de vache peut causer le diabète infantile aux bébés

TORONTO (PC) — Une étude de chercheurs torontois, publiée dans le New England Journal of Medicine, indique que le lait de vache peut déclencher le diabète infantile chez les bébés présentant des faiblesses génétiques à l'égard de cette maladie.

Les chercheurs de l'Hôpital pour enfants ont trouvé dans le lait de vache une protéine pouvant provoquer une réaction immunitaire chez ces bébés. Cette réaction pourrait causer le diabète, une maladie qui affecte un Canadien de moins de 20 ans sur 500.

Les scientifiques tiennent à préciser, cependant, qu'aucun lien n'a été prouvé et qu'il est encore trop tôt pour recommander aux parents possédant des antécédents diabétiques d'éviter de donner du lait ou des produits laitiers à leurs bébés.

Même s'il est contrôlé par des injections d'insuline, le diabète infantile peut produire de graves complications, comme la cécité, l'insuffisance rénale et l'amputation d'un membre, à cause de la mauvaise circulation.

Anticorps

Une partie de l'étude a été faite auprès de 142 enfants finlandais atteints de diabète. On a trouvé chez eux un « très haut niveau » d'anticorps à la protéine de lait de vache.

« Chez les enfants normaux, le niveau de ces anti-

corps est très bas », a fait remarquer le Dr Hans-Michael Dosch, qui a dirigé l'équipe de chercheurs. Dans la population en général, a-t-il noté, seulement 2 % des gens développeraient des anticorps à la protéine.

Les anticorps ont pour fonction d'alerter le système immunitaire pour qu'il attaque les substances étrangères qui pénètrent dans l'organisme. Dans le cas du diabète infantile, le système immunitaire commence par attaquer les cellules productrices d'insuline, dans le pancréas.

Au bout d'un certain temps, le corps ne produit plus d'insuline et des injections quotidiennes sont nécessaires. Les chercheurs croient que, dans le cas du diabète infantile, le système immunitaire prend erronément les molécules des cellules productrices d'insuline pour la protéine du lait de vache et commence à les détruire.

Il semble, a signalé le Dr Dosch, que cette erreur se produit jusqu'à l'âge de neuf mois. Après cela, le système immunitaire « apprend à ne pas attaquer » les propres cellules du corps.

LA POLITIQUE

Le retour de Bourassa à la table est une «trahison», pour le PQ...

QUÉBEC — « Le hachoir est en marche. Et M. Bourassa, créature sans doute offerte en sacrifice aux mânes du fédéralisme, va se faire broyer menu ».

par GILBERT LEDUC
LE SOLEIL

Le critique du Parti québécois en matière constitutionnelle, M. Jacques Brassard, dénonce le retour du Québec dans la ronde des pourparlers constitutionnels, « une dynamique dangereuse et nuisible pour le Québec ». Car pour lui, « se rendre à cette réunion, c'est bel et bien de se replonger dans le bourbier des négociations à onze et bientôt à dix-sept ». Le ténor péquiste ne croit pas que les leaders autochtones et des territoires vont vouloir demeurer bien longtemps sur la ligne de touche.

En conférence de presse hier, à peine une vingtaine de minutes après l'annonce du premier ministre Bourassa de sa présence au dîner informel convoqué par le chef du gouvernement canadien,

Jacques Brassard parlait de « trahison ».

« Le 23 juin 1990 (au lendemain de l'effondrement de l'accord du Lac Meech), M. Bourassa prenait solennellement devant le peuple du Québec l'engagement de ne plus participer à un mode de négociations à onze qu'il jugeait discrédité, vicié et n'aboutissant finalement qu'à un cul de sac ».

« De façon totalement injustifiée, M. Bourassa trahit son engagement solennel et décide de faire défection en retournant s'asseoir à une table de négociations dans une position de faiblesse extrême tel que le Québec sera obligé d'avaler des mixtures imangeables ».

« Comment ne pas se désoler de voir le premier ministre du Québec se comporter en victime résignée et consentante qui bascule dans le piège grossier qu'on lui tend ».

Estimant que Robert Bourassa et Brian Mulroney agissent « de connivence » pour mettre les bois dans les roues de la loi 150, Jacques Brassard indique que les motifs invoqués par le premier ministre du Québec pour un retour à la table constituent « un véritable mépris à l'égard des québécois que l'on considère comme des caves et des demeurés ». Pour lui, il faut arrêter de faire croire à la population que le dîner au lac Harrington servira seulement à mesurer l'évolution du processus de négociation.

M. Brassard rappelle qu'au moment où Robert Bourassa coupait les ponts avec le Canada anglais, il s'agissait d'une décision inconditionnelle. Au cours des derniers mois, Québec a entrouvert la porte en laissant entendre qu'avec certaines conditions, c'est-à-dire la substance de Meech, il pourrait faire un retour à la table.

Le porte-parole du parti de Jacques Parizeau avoue que Robert Bourassa dupe la population en

invoquant l'atteinte de ces conditions pour expliquer sa présence, mardi, à la rencontre informelle des premiers ministres.

« Ces conditions ne s'y retrouvent pas. Le droit de veto sur la création de nouvelles provinces est complètement mis au rancart. Au chapitre de l'immigration, il faudra voir les textes juridiques et en ce qui a trait à la société distincte, il y a peu de changement. S'il y a des changements, c'est pour empirer les choses en confiant, par exemple, un rôle aux gouvernements, dont à celui d'Ottawa, sur la protection des droits linguistiques des communautés minoritaires ».

En terminant, Jacques Brassard affirme que le Québec a tout à perdre en allant négocier avec le Canada anglais. Il a d'ailleurs repris une récente déclaration du sénateur conservateur Claude Castonguay : « On n'obtient jamais rien de plus que ce qu'il y a sur la table au début d'une négociation ».



Pour le député péquiste Jacques Brassard, le premier ministre se comporte en victime résignée et consentante.

... et «fondé», selon les jeunes libéraux

S'il l'a dit « fondée », le chef des jeunes libéraux accueille sans enthousiasme la décision du premier ministre de retourner à la table constitutionnelle. D'ailleurs, selon Mario Dumont, la récupération de la « substance de Meech » n'est pas encore limpide.

par ANDRÉ FORGUES
LE SOLEIL

De plus, selon des informations obtenues par LE SOLEIL, des pressions s'exerceraient sur M. Bourassa pour qu'il réunisse l'exécutif du parti dans les prochains jours. Certains tiendraient à avoir cette occasion de le mettre en garde avant qu'il n'aille déjeuner au lac Harrington.

Selon diverses indications obtenues au sein du PLQ, l'aile nationaliste du parti serait présentement en alerte et on aurait jugé curieux que M. Bourassa ne consulte pas l'exécutif du parti avant d'accepter l'invitation à déjeuner de Brian Mulroney.

Le président de la Commission jeunesse libérale, M. Mario Dumont, indique pour sa part au SOLEIL que la décision de M. Bourassa ne constitue pas une surprise. « C'est sa décision, ce n'est pas moi qui vais courir les risques qu'il court en retournant à une table comme celle-là ».

M. Dumont estime néanmoins que M. Bourassa doit saisir l'occasion « d'expliquer au reste du Canada ce qui se passe au Québec — parce qu'ils l'ont oublié — ce que c'est la réalité québécoise, et qu'il y a un référendum qui s'en vient ».

Selon lui, mardi, le premier ministre « va au moins pouvoir évaluer les possibilités qui existent d'en arriver à une entente qui puisse être mesurée au rapport Alaire. S'il ne voit aucune ouverture pour arriver à une telle entente, il va devoir revenir et, avec les gens du parti, on va devoir prendre nos responsabilités. Et s'il voit des possibilités sérieuses d'en arriver à une entente, ensuite il fixera un processus pour négocier tout ça. Le déjeuner sur l'herbe va être une étape importante, dans cet esprit-là ».

Le président des jeunes libéraux est réticent à commenter les éclaircissements obtenus par M. Bourassa sur la reconnaissance du Québec comme société distincte et sur les autres questions reliées à la « substance de Meech ». Exiger Meech était logique, dit M. Dumont. « Est-ce qu'on l'a maintenant, ça ne me paraît pas extrêmement limpide à ce moment-ci. Je présume que M. Bourassa a vu des choses qu'on n'a pas tous eu la chance de voir. J'espère que ces garanties vont être clarifiées vraiment. On a appris à être méfiant dans l'épisode du lac Meech ».

NOUS BALAYONS,



VOUS MÉNAGEZ!

Laissez-vous emporter par le Grand balayage 92 des concessionnaires Chrysler et venez profiter d'aubaines incroyables!



L'AUTOBEAUCOUP

1000 \$
DE REMISE
EN ARGENT

La fourgonnette la plus vendue au monde!

- coussin de sécurité côté conducteur (standard)
- sièges d'enfants intégrés (optionnels)
- sièges pour sept passagers (optionnels)
- 4 roues motrices, freins antiblocage (optionnels)
- traction avant pour une meilleure adhérence
- Prix du Canada pour l'excellence en affaires



DODGE SHADOW/PLYMOUTH SUNDANCE

1500 \$
DE REMISE
EN ARGENT

ENSEMBLE D'OPTIONS 22D

- boîte automatique
- AM/FM stéréo, 4 haut-parleurs
- essuie-glace à balayage intermittent
- glaces teintées
- des centaines de dollars de moins que la Cavalier VL

ET CLIMATISEUR
SANS FRAIS!



DODGE/PLYMOUTH COLT 200

1250 \$
DE REMISE
EN ARGENT

- boîte manuelle à 5 vitesses
- traction avant
- direction à crémaillère
- moteur de 1,5 litre, 12 soupapes
- 7,9 L/100 km (36 n/g) en ville
- 6,0 L/100 km (47 n/g) sur l'autoroute



DODGE SPIRIT/PLYMOUTH ACCLAIM

1500 \$
DE REMISE
EN ARGENT

ENSEMBLE D'OPTIONS 22E

- boîte automatique
- AM/FM stéréo, lecteur de cassette
- volant à colonne inclinable
- rétroviseurs à commande électrique, chauffants
- régulateur de vitesse électronique
- on vous met au défi de les comparer avec la Corsica ou la Grand AM

ET CLIMATISEUR
SANS FRAIS!

Ces offres sont d'une période de temps limitée. Ces offres sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail. Les offres s'appliquent uniquement aux véhicules en stock chez les concessionnaires. Ces offres annulent et remplacent toutes les autres offres et ne peuvent être combinées à ces dernières. Détails chez le concessionnaire.



L'AVANTAGE CHRYSLER



CHEZ LES CONCESSIONNAIRES CHRYSLER DODGE PLYMOUTH DE VOTRE RÉGION

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:

13502113

Si non composez sans frais le

1-800-563-8688

Plus de

3 500 points

offerts cette semaine dans LE SOLEIL

CLUB Multi points

Trois sénateurs québécois se disent intéressés par le nouveau Sénat élu

OTTAWA (PC) — Au moins 19 sénateurs, dont trois Québécois, seraient intéressés à se présenter à des élections à un Sénat élu, révèle une enquête téléphonique menée auprès des membres actuels de la Chambre haute.

Mais 34 des 99 sénateurs en poste ont dit à la Presse Canadienne qu'ils ne brigueraient pas les suffrages populaires si des élections étaient convoquées en vertu du projet de réforme du Sénat.

L'entente de principe développée par le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, les provinces à l'exclusion du Québec, les territoires et les groupes autochtones prévoit un Sénat élu, égal et efficace, et est vivement contestée au Québec, notamment. Même si elle était ratifiée par Ottawa et les provinces, la première élection à la Chambre haute reformée n'aurait pas lieu avant 1997.

Le sénateur conservateur québécois Gérard Beaudoin, qui a coprésidé le comité conjoint Sénat-Communes sur la réforme constitutionnelle, avait d'abord critiqué le projet de réforme de la Chambre haute, affirmant qu'il



Roméo LeBLANC

entraînerait une perte de pouvoir inacceptable pour le Québec. Mais la formule envisagée lui paraît maintenant intéressante, et il se serait probablement candidat.

D'autres sénateurs connus intéressés à solliciter un mandat populaire incluent les conservatrices Pat Carney, de Colombie-Britannique, et Thérèse Lavoie-Roux, du Québec, les libéraux Roméo LeBlanc, du Nouveau-Brunswick, et Michael Kirby, de Nouvelle-Écosse.

Des 19 ayant exprimé leur



Thérèse LAVOIE-ROUX

intérêt pour les élections, peu étaient enthousiasmés par le modèle de Sénat élaboré par le ministre Clark, estimant que leur pouvoir et leur influence s'en trouveraient réduits.

Des 34 opposés à l'idée de se présenter, plusieurs ont fait valoir qu'ils étaient trop vieux, ou opposés à l'idée. La plupart étaient également convaincus que le Sénat proposé jouirait de moins de pouvoir et d'influence que l'actuelle Chambre haute.

Sept Québécois se trouvent dans le groupe des sénateurs qui refuseraient de se présenter, dont Roch Bolduc, Michel Cogger, Philippe Gigantès et Solange Chaput-Rolland. Agée de 73 ans, celle-ci a repris l'opinion exprimée par plusieurs de ses collègues, en prédisant qu'un Sénat élu ne fonctionnera pas. « À mon avis, un Sénat triple-E est un quatre-E - exagéré.



Gérard BEAUDOIN

Ca ne marchera jamais », a-t-elle dit.

Les conservateurs Norm Atkins, de l'Ontario, et Finlay MacDonald, de Nouvelle-Écosse, et les indépendants Ed Lawson, de Colombie-Britannique, et Michael Pitfield, de l'Ontario, ne sont pas non plus intéressés à être candidats.

Six sénateurs étaient indécis, trois — dont M. Charlie Watt, sénateur inuit du Québec — ont dit qu'il était peu probable qu'ils se présentent, et cinq ont refusé de répondre. Les 32 autres n'ont pu être rejoints.

L'âge ne joue cependant pas en faveur des sénateurs : au moment d'une première élection éventuelle, 15 d'entre eux auraient atteint l'âge de la retraite — 75 ans — et 48 auraient 65 ans et plus. Seulement six des 99 sénateurs auraient alors moins de 55 ans.

Les Territoires et le Yukon rejettent une offre qui les exclut

OTTAWA — Le ministre Joe Clark a dérogé aux règles sur lesquelles s'étaient entendus Ottawa et les provinces au cours de leurs pourparlers constitutionnels, en accordant au Québec ce qui équivaut à un droit de veto sur la création de nouvelles provinces, a affirmé hier le ministre des Affaires intergouvernementales des Territoires du Nord-Ouest.

par JULIA NECHEFF de la Presse canadienne

Stephen Kakfwi reproche également à Ottawa d'être revenu sur la position qu'il avait adoptée ce printemps à propos de la création de nouvelles provinces.

Au cours des discussions d'avril dernier, « le gouvernement fédéral avait convenu, avec les provinces (sauf le Québec), de revenir aux règles antérieures à 1982 », en la matière, quand la question était censée se régler entre le territoire et Ottawa.

La constitution

La Constitution de 1982 exigeait l'accord du Parlement et de sept provinces représentant 50 % de la population pour la création d'une nouvelle province.

« Il était entendu, de dire M. Kakfwi, qu'il n'y aurait pas de négociations bilatérales, que toutes les négociations se feraient autour de la table constitutionnelle. » Aux dires de M. Kakfwi, en tentant de ramener le Québec à la table, Ottawa a fait le contraire de ce qu'il avait promis.

Réactions

M. Kakfwi a réagi ainsi aux commentaires émis par le premier ministre Robert Bourassa quand il a annoncé, hier, qu'il assisterait à une réunion des premiers ministres, mardi prochain.

M. Bourassa a fait valoir que les trois conditions posées par le Québec pour retourner négocier, dont la revendication d'un droit de veto sur la création de toute nouvelle province, avaient été satisfaites.

Exclusion

M. Kakfwi s'est également dit outré de n'avoir pas reçu d'invitation pour la réunion de mardi, ajoutant qu'il se sentait « exclu par la petite porte d'un groupe qui a travaillé fort pour ramener le Québec à la table ».

M. Bourassa a déclaré avoir eu l'assurance, du gouvernement fédéral, que celui-ci n'accorderait jamais le statut de province au Yukon ou aux Territoires sans l'accord de toutes les régions du pays. Ce qui, selon lui, assure dans les faits un droit de veto au Québec, un élément important pour éviter que les pouvoirs du Québec ne soient dilués au sein d'institutions comme le Sénat.

Mannequin

Régina vous dit: "Le temps des rabais s'achève... et encore d'autres aubaines extraordinaires à ne pas manquer!"

Toutes nos collections printemps-été sont offertes à des prix allant de **39\$ à 69\$**

Jupes - Pantalons - Chemisiers - Bermudas - Robes - Vestons - Chandails - T-shirts... Tout est réduit!

DE PLUS, NOUS PAYONS LES TAXES!

PLACE de la CITE Entre Place Laurier et Place Ste-Foy 2635, Hochelaga Sainte-Foy

Amnistie internationale opposée à la refonte de la loi sur l'immigration

OTTAWA (PC) — La refonte de la loi sur l'immigration annoncée en juin dernier pourrait affecter de façon négative les personnes qui fuient la persécution et qui recherchent la protection du gouvernement canadien.

« L'objectif réel de la loi est d'attraper les abuseurs mais le projet de loi semble faire fi du fait que la grande majorité des revendicateurs du statut de réfugiés, entre 94 et 96 % selon le ministère, ne sont pas des fraudeurs. C'est un projet très dur, qui va trop loin et qui pénalisera malheureusement

ceux et celles qui font une demande légitime. Ce n'est pas une réponse équilibrée aux problèmes », a déclaré hier M. Michael Schelew, d'Amnistie internationale, à l'issue de sa comparution devant le comité parlementaire qui étudie le projet de loi.

D'autres groupes, comme le Comité inter-Eglises pour les réfugiés et le Conseil ethnoculturel canadien, sont venus défendre un point de vue similaire hier devant le comité parlementaire.

Ces trois organismes critiquent d'une même voix le fait que les agents d'immigration en poste à la frontière auront le pouvoir de décider si un revendicateur est éligible au processus de détermination du statut de réfugié. L'agent posera ce jugement dès l'arrivée du demandeur, en l'absence de tout conseiller, et la décision rendue sera sans appel.

On s'inquiète aussi des critères utilisés pour juger un réfugié inadmissible.

Somalie

Par ailleurs, Amnistie internationale estime que le gouvernement canadien ne devrait refouler personne vers la Somalie et la Bosnie-Herzégovine.

« La situation dans ces deux

pays est trop confuse et les abus aux droits fondamentaux généralisés », a souligné son porte-parole, M. Schelew.

Une personne ayant séjourné dans un pays jugé sûr et où elle aurait pu faire une demande d'asile sera retournée dans ce pays, peu importe le motif du séjour. La seule exception acceptée sera si elle n'a fait que transiter par ce pays. Les trois groupes se sont interrogés sur cette liste de pays dits sûrs.

Les trois organismes se sont insurgés contre une clause qui ferait en sorte que toute personne associée à une organisation dite « criminelle », violente ou terroriste serait automatiquement refusée, même si la personne elle-même n'a jamais été reconnue coupable d'un acte criminel.

M. Dick a souligné qu'avec cette clause, tous les membres du Congrès national africain de Nelson Mandela auraient été refusés.

POURQUOI ANTIROUILLE à l'huile Métropolitain

Parce que... les véhicules traités tous les ans à l'anti-rouille à l'huile Métropolitain, se vendent mieux, plus vite et plus cher!

Parce que... vous pouvez compter sur l'efficacité de l'huile Métropolitain. Lorsque la vignette est là, l'Anti-rouille à l'huile Métropolitain travaille pour vous.

Parce que... en soignant votre véhicule à l'huile Métropolitain à tous les ans, il vous le rendra au centuple! Sa carrosserie sera dorénavant exempte de rouille sans avoir à y investir des sommes astronomiques.

Parce que... l'épandage de calcium et de sable sur nos routes en hiver additionné à l'humidité provoque l'accumulation d'un mélange extrêmement corrosif aux endroits stratégiques du véhicule (joints de tôle, coins et replis). C'est ainsi que la rouille insidieuse et perfide attaque de l'intérieur.

Parce que... des produits miracles, il n'y en a pas! Ceux qui prétendent que leur produit peut éliminer la rouille à long terme, provoquent dans les faits un problème plus grave. Avec le temps et les grands écarts de température du climat québécois, leur produit sèche et se fendille, ce qui permet à l'humidité de s'y infiltrer et de s'y emprisonner, accélérant ainsi la formation de la rouille.

Parce que... pour stopper la rouille, l'anti-rouille à l'huile Métropolitain, c'est le meilleur! Il a été mis au point avec l'aide des chercheurs spécialisés du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Limpide, sans odeur et fluide, il possède l'extraordinaire faculté de s'infiltrer partout où il le faut, de traverser les saletés, de chasser l'humidité et d'y laisser une pellicule protectrice assez tenace pour arrêter la rouille pendant un an. Un traitement annuel de 45 minutes et le problème de la rouille est éliminé. Nos 16 ans d'expérience et notre savoir-faire vous assurent d'une protection efficace et reconnue.

Traitement complet **SPÉCIAL 49.95\$** (hors taxes)

Soit 10% de rabais sur le prix régulier de 59.95\$

Valable jusqu'au 8 août 1992.

Québec, 2655, boul. Wilfrid-Hamel... 687-5660

Lévis, 3760, boul. de-la-Rive-Sud... 833-3411

Cette vignette est apposée une fois le traitement effectué.

ANTIROUILLE à l'huile Métropolitain 92

METTES DU SOLEIL DANS VOTRE QUOTIDIEN

LE SOLEIL

IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

12\$ + TAXES

Pour 12\$ seulement, vous obtenez l'une ou l'autre des croisières suivantes :

14 h
Croisière détente et interprétation historique. Prix réduits et gratuits pour les enfants.

20 h
Croisière casino, disco-club Maxim et animation «Maxi-rire».

Départs les jeudis, vendredis et samedis; Vieux-Port de Québec, bassin Louise.

Croisières Navimex inc.
(418) 692-4643

DécoMeuble

en toute

CONFIANCE

et

SECURITE



«... ça fait plusieurs fois qu'on achète ici... y'a pas de problème avec DécoMeuble...»

Mme Dubreuil et M. Levasseur, Charlesbourg

SERVICE APRÈS-VENTE 683-3471 ET 1-800-463-7215

HEURES D'OUVERTURE: lundi, mardi et mercredi de 9h à 17h30; jeudi et vendredi de 9h à 21h; samedi de 9h à 17h.

* Voir conditions en magasin.

DORÉNAVANT VOICI NOS 10 ENGAGEMENTS

1. Offrir 1 an pour payer, sur toute la marchandise.
2. Offrir la commodité d'un crédit instantané, jusqu'à concurrence de 3.000\$.
3. Offrir le plus bas prix et si vous nous permettez de constater qu'il ne l'est pas, vous offrir encore mieux.
4. Donner une garantie à vie sur tous nos prix.
5. Vendre à moitié prix tous nos matelas avec l'achat d'un mobilier de chambre.

6. Assurer, d'une manière primordiale, votre entière satisfaction ou vous rembourser.
7. Donner un escompte pour tout achat emporté.
8. Livrer sans frais additionnels à travers le Québec.
9. Debiller et placer gratuitement la marchandise.
10. Vous conseiller, si vous avez des problèmes de service avec l'un de nos concurrents, au meilleur de nos connaissances et cela, même si vous n'avez jamais acheté chez

DécoMeuble
Leon



LE CUIR VÉRITABLE

confère aux dossiers et sièges de ce mobilier, un luxe et un confort remarquable. La base, quant à elle, reçoit un recouvrement très résistant d'aspect cuir. Vous profitez ainsi d'un riche ameublement à très bas prix.

SOFA Cour.: 719.95 519.

FAUTEUIL Cour.: 369.95 289.

CAUSEUSE Cour.: 509.95

389.

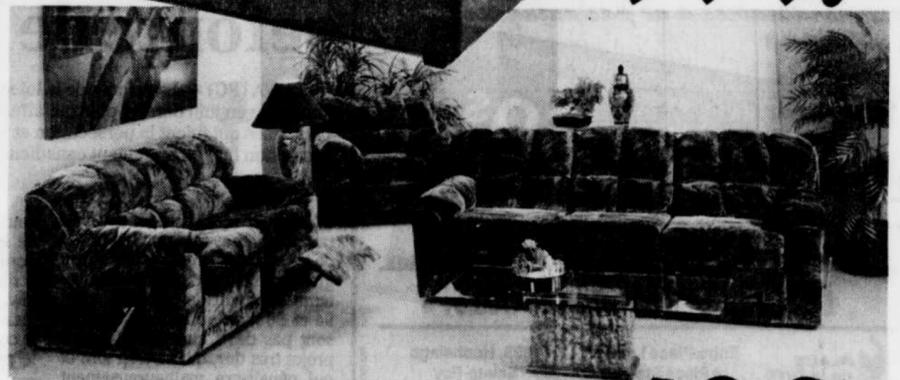


CAUSEUSE ULTRA CONFORTABLE

mettant en vedette un recouvrement d'aspect cuir combiné à un ravissant tissu mode. L'épais rembourrage vous assure une aisance de tous les instants lors de vos moments de relaxation.

Cour.: 589.95

399.



MOBILIER À REPOSE-PIEDS

pour vos moments de détente, confortable rembourrage grâce à l'utilisation de moelleux et épais coussins. Recouvrement aux motifs et couleurs mode.

SOFA Cour.: 779.95 569. FAUTEUIL Cour.: 439.95 329.

CAUSEUSE Cour.: 699.95

499.



MATELAS À MOITIÉ PRIX
avec l'achat d'un mobilier de chambre

UN SUMMUM DE COMMODITÉS... ET D'ÉLÉGANCE

Un coup d'oeil spectaculaire, remarquable. Pour zieuter ce mobilier aux lignes modernes débordant d'utiles rangements, une vision d'ensemble, de concert avec la commodité du mobilier, est de mise. L'ensemble comprend un bureau double, un miroir, deux tables de nuit avec huche, une plateforme de lit et une tête avec miroir, éclairage dissimulé et rangement. Commode vendue séparément, 179\$.

Cour.: 1214.95

939.

DécoMeuble
Leon
depuis 1909

VANIER
100, rue Chabot
à proximité des Haies Fleur de Lys
683-9600

SAINTÉ-FOY
2635, boul. Hochelaga
Place de la Cité
667-6902

CHARLESBOURG
8500, boul. Henri-Bourassa
Carrefour Charlesbourg
667-3073

BEAUPORT
4175, boul. Sainte-Anne
voisin Quincellerie Nap. Boly
667-7851

LÉVIS
300, côte du Passage
Galeries Chagnon
635-0006

En Bref

■ Coïncidence mortelle

FRAMPTON — Un jeune homme de Saint-Paul-de-Montminy, dans la région de Montmagny, est décédé vers 16 h, mardi, lorsque la voiture dans laquelle il prenait place a quitté la route 112 pour aller terminer sa course dans un fossé. Ironie du sort, Sylvain Nicol, 19 ans, se rendait, en compagnie de deux cousins, voir les lieux où un oncle avait perdu la vie, le 24 juin, dans un accident de la route. Le conducteur de l'automobile, Éric Talbot, 22 ans, et l'autre passager, tous deux de Saint-Paul-de-Montminy, n'ont subi que des blessures mineures.

■ Incendie dans un restaurant

SAINTE-FOY — Les pompiers de Sainte-Foy ont rapidement maîtrisé un début d'incendie qui s'est déclaré vers 4 h, hier matin, au restaurant Michelangelo. Les flammes auraient pris naissance sur une cuisinière. Les dommages sont évalués à 10 000 \$.

■ Plusieurs saisies de stupéfiants

CHICOUTIMI — Plus de 120 000 \$ en stupéfiants ont été saisis depuis quelques semaines par les enquêteurs de l'escouade du crime organisé de la Sûreté du Québec, poste de Chicoutimi. À la fin de juin, les policiers ont mis la main sur une quantité de 14 kilos de marijuana qui avait été placée dans un sac, dans un endroit isolé à Saint-Ludger de Milot. Puis le 8 juillet 1992, une perquisition a été faite sur la rue Bergeron, à Gérardville, où les limiers ont trouvé pour 32 000 \$ de stupéfiants. Une femme de 28 ans connue des policiers a été arrêtée.

■ Agression sexuelle

BAIE-COMEAU — Un homme âgé dans la soixantaine sera l'objet d'accusations pour agression sexuelle sur un mineur. Les policiers de la Sûreté municipale de Baie-Comeau avaient inscrit cette plainte au début de juin, pour une agression qui serait survenue entre le 7 janvier et le 30 avril 1992, alors que l'inculpé gardait la victime. Le bureau des enquêtes criminelles s'occupe du dossier et des accusations seront bientôt portées.

Il aurait violé une jeune femme à la pointe du couteau

Cautionnement refusé à un homme de 26 ans détenu pour agression armée

QUÉBEC — Un individu de 26 ans, dont la conjointe est enceinte de six mois, a comparu hier au palais de justice de Québec sous une accusation d'agression sexuelle armée sur une jeune femme de 25 ans.

par RICHARD HÉNAULT
LE SOLEIL

Dans la nuit de lundi, Éric Keiller, de Québec, aurait agressé la jeune femme sous la menace d'un couteau, dans le stationnement d'un édifice de Postes Canada situé dans la rue Pointe-aux-Lièvres, à Québec. Le prévenu se trouvant en probation à la suite d'une condamnation pour vol, en 1988, le juge Roch Lefrançois n'a même pas eu à entendre les arguments du procureur de la Couronne, Me René Verret, avant d'ordonner la

détention préventive de Keiller. Le magistrat a aussi souligné la nature très grave du crime reproché.

D'après la preuve recueillie par l'enquêteur Pierre Hamel, de la sûreté municipale de Québec, Keiller a fait la connaissance de la jeune femme dans une discothèque. Lorsqu'ils ont quitté les lieux pour se rendre dans un restaurant, à l'invitation du prévenu, ce dernier a même exhibé son permis de conduire en présence d'une amie de la jeune femme.

Chemin faisant, il a dévié de sa route pour se retrouver, vers 3 h, dans le stationnement de la rue

Pointe-aux-Lièvres. D'après la version de la présumée victime, Keiller aurait d'abord fait basculer son siège et aurait déchiré sa robe ainsi que son soutien-gorge pour lui embrasser les seins.

Il aurait ensuite sorti un couteau et l'aurait placé sur la gorge de la jeune femme en disant : « Ça va être laid... » Selon le policier, la présumée victime s'est débattue mais « pas trop, parce qu'elle avait peur ».

Toujours d'après la version de cette dernière, Keiller aurait enfin ouvert la portière et lui aurait placé les jambes à l'extérieur du véhicule. Finalement, il l'aurait pénétrée.

Elle est ensuite parvenue à prendre la fuite en s'emparant du

couteau que le prévenu avait déposé sur le siège. Quelques minutes plus tard, un citoyen et un patrouilleur de la sûreté municipale lui sont venus en aide.

Ils ont noté que la jeune femme portait des marques à un bras et à la poitrine. Elle se plaint aussi de douleurs au cou.

Interrogé par son avocat, Me François Cauchon, le prévenu a déclaré qu'il occupe deux emplois, l'un de livreur et l'autre de représentant. L'avocat a aussi invoqué que la femme avec laquelle Keiller vit depuis un an et demi attend un enfant. Selon Me Cauchon, l'opinion publique n'aurait pas été offensée par la remise en liberté du prévenu.

La communication de la preuve aura lieu demain.

LAC CLAIR

Un joyau écologique jalousement protégé!



SUPERBES DOMAINES RIVERAINS DE 150 PIEDS ET PLUS SUR LE LAC
Une heure de Québec dans le comté de Portneuf

À partir de 45 000 \$

Une occasion à ne pas manquer!

Pour information ou visite de ce site exceptionnel

(418) 827-3378 (418) 652-8041

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DU LAC CLAIR INC.

En achetant directement des manufacturiers et importateurs, vous bénéficiez du meilleur rapport prix/qualité sur la mode internationale pour hommes, femmes et enfants. Qu'il s'agisse de lingerie, de parfums, d'accessoires, de chaussures, de cadeaux, de cuir ou de suède, vous obtiendrez

des marques connues à des prix exceptionnels!!!

Qui se comparent aux "Factory Outlet" des États-Unis

PROMENADES STE-ANNE

Designer

"FACTORY OUTLET"

3 km à l'est de la Basilique, Sainte-Anne-de-Beaupré

Ouvert 7 jours, même le DIMANCHE

22 magasins de manufacturiers maintenant ouverts, dont trois magasins pour enfants et le Restaurant Zaragoza

VOUS POURRIEZ GAGNER UN Week-end Sans Fin à NEW YORK

OUI!!! Un grand prix d'une fin de semaine de quatre jours à New York, comprenant l'avion et l'hôtel pour trois nuits, est à votre portée.

Et, chaque lundi, il y aura un tirage pour gagner deux "week-end" pour deux au Château Mont Sainte-Anne, comprenant deux nuits, le déjeuner et le souper du samedi, et une remontée en télécabine.



Remplissez le coupon de participation et déposez-le dans un des 22 magasins de manufacturiers des Promenades Ste-Anne.

Nom:

Adresse:

Téléphone: Ville:

Règlements disponibles au centre "Designer Factory Outlet" Promenades Ste-Anne



Canapés très accueillants et très confortables, aux lignes harmonieuses, garnis de cuir véritable bleu foncé.

QUANTITÉ LIMITÉE

HÂTEZ-VOUS!

Réservez les vôtres au plus tôt!

AUCUN PAIEMENT AVANT JUILLET 1993*

*Conditionnel à l'approbation du crédit-Acompte 30%-Intérêt à compter du 12 juillet 1993 sur solde dû.

Participez à notre grand tirage

"GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"

VALEUR 10 000 \$

Aucun achat requis, voir détails en magasin

LA GALERIE DU MEUBLE

5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS

■ CONTEMPORAIN:
18, rue Courcellette
Tél.: 681-0171

▲ CLASSIQUE:
1215, boul. Charest O.
Tél.: 681-0171

◆ ROCHE BOBOIS:
9, rue Courcellette
Tél.: 681-4101

● CUIR NO 1:
2960, boul. Laurier
Tél.: 681-0171

▲ SOFA DESIGN:
10, rue Courcellette
Tél.: 681-2302

Pour les clients de l'extérieur: 1-800-463-2277

GRATUIT: SERVICE DE DÉCORATION

Deux adolescentes en reviennent en prédisant un autre coup d'État

Une expérience unique d'un an vécue au Venezuela

QUÉBEC — Comment deux adolescentes de 17 ans, de Québec, peuvent-elles prédire un autre coup d'État au Venezuela ? Cindy-Mary Anglehart, de Sillery, et Tina Mathieu, d'Ancienne-Lorette, ont de bonnes raisons pour se livrer à une analyse politique et économique.

par CLAUDE TESSIER
LE SOLEIL

D'abord, elles ont vécu sur place, à Caracas et à Merida, la tentative de renversement du président Carlos Andres Perez, le 4 février.

Ensuite, après un séjour de 11 mois dans ce pays de pétrole, de richesse et de pauvreté, d'inflation et de corruption, un pays néanmoins sympathique à cause des gens, elles ont acquis la certitude qu'un autre coup d'État est inévitable.

« Les contrastes sont trop évidents et les promesses politiques ne sont pas tenues », disent-elles, 48 heures après leur retour au Québec.

Ces deux étudiantes de Secondaire V ont vécu une année presque complète à l'étranger dans le cadre de Interculture Canada. C'est un mouvement à caractère éducatif dont le but est de promouvoir l'apprentissage interculturel et le développement international par des échanges de jeunes de 15 à 18 ans. Cette année, 190 Canadiens dont 82 Québécois ont participé au programme dans un ou l'autre des 52 pays membres de Interculture.

Publicité pour Jean Charest...

VANCOUVER (PC) — Excédé de recevoir des dépliants publicitaires par la poste, Don Malcolm a décidé de s'en débarrasser en les renvoyant, par la poste, au ministre fédéral de l'Environnement, Jean Charest. Postes Canada menaçait de cesser de lui livrer son courrier parce qu'il laissait tous les prospectus dans sa boîte aux lettres rurale. L'homme d'affaires de la région de Vancouver s'est acheté un tampon portant l'adresse du ministre Charest, sur la colline parlementaire, et il vient tout juste d'expédier au ministre 12 kilos de prospectus — la récolte de toute une année — un par un, et gratuitement, puisqu'il n'en coûte rien pour envoyer du courrier à un député.

Bélugas exportés

OTTAWA (PC) — Le ministère fédéral des Pêches a fait savoir, hier, qu'il a autorisé la capture de quatre bélugas, dans la baie d'Hudson, pour être envoyés à l'aquarium Shedd, à Chicago. Dans un communiqué, le ministre John Crosbie a expliqué que l'aquarium répondait aux normes canadiennes, pouvant très bien loger les baleines blanches et faire voir leur habitat. Le ministère des Pêches surveillera la capture de deux mâles et de deux femelles.

Entente chez Molson-O'Keefe

MONTRÉAL (PC) — La direction de la brasserie Molson O'Keefe et le syndicat représentant les 1700 employés de son usine de Montréal ont conclu une entente de principe, hier, écartant ainsi la menace de grève générale qui planait sur l'entreprise depuis quelques jours. L'entente devra maintenant être ratifiée par les syndiqués lors d'une assemblée générale qui, a précisé le porte-parole des Teamsters, devrait avoir lieu la semaine prochaine.

Demande d'injonction chez Métro

MONTRÉAL (PC) — Aux prises avec un imbroglio juridico-syndical qui découle de l'acquisition des anciens entrepôts Steinberg par Métro-Richelieu, le commissaire du travail, François Trudeau, rencontre ce matin les représentants de Métro-Richelieu, du Syndicat des travailleurs unis de l'alimentation FTQ et du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des épiciers Unis Métro-Richelieu CSN, qui ont mandaté pour arbitrer le conflit qui les oppose. Cette rencontre de médiation survient au moment où le syndicat CSN mène une guérilla juridique — dont il a perdu la première manche — contre Métro-Richelieu. En effet, la Cour supérieure a rejeté en fin d'après-midi hier une demande d'injonction provisoire du syndicat qui visait à permettre à ses représentants d'avoir accès aux anciens entrepôts de Steinberg, situés dans l'est de Montréal.

« Ce matin-là du 4 février, raconte Cindy-Mary, le téléphone ne cessait de sonner dans ma famille d'accueil. Les voisins ne cessaient

de se téléphoner. Il se passait quelque chose. Puis la télévision appelait au calme ; dans la rue, les militaires étaient partout avec

leurs chars, leurs armes, les gaz... ». Tina ajoute qu'il n'était pas question d'aller à l'école. « C'était trop dangereux », disaient nos « parents adoptifs ».

Un mois passe, sous le couvre-feu. Carlos Andres Perez y met fin en annonçant un train de mesures et de réformes : contrôle des prix, gel du prix de l'essence et de l'électricité, une taxe sur les biens de luxe, etc.

L'interprétation qu'en font les

deux bouts de femme : « La moitié des promesses ne sont pas tenues et la tension monte. »

Leur cœur est encore avec les Vénézuéliens. Elles ne sont pas d'accord avec la dictature, l'indiscipline qu'elles ont pu observer. Elles se disent du côté du peuple. « Les gens veulent se prendre en main, mais le pays est nettement sous l'influence des États-Unis ».

Tina et Cindy parlent, enthousiastes, parfois les deux en même

temps, parfois en espagnol. Elles ont tant choses à raconter. Elles n'oublieront pas cette expérience. « Elle nous permet de mettre en relief le paradis dans lequel vivent les Québécois ».

« Hasta luego ! » À la prochaine !

On sent dans la salutation qu'elles n'ont pas fermé la fenêtre de leur pays d'accueil ; qu'une partie de leur cœur n'a pas pris l'avion de retour.



Cindy-Mary Anglehart, de Sillery, et Tina Mathieu, de l'Ancienne-Lorette.

Biodôme Jardin de Chine Croisière Tour de ville

1 lunch du midi, souper animé musique folklorique : Maison chez Séraphin, transport autocar, guide, TPS, TVQ

125\$ tout inclus
1 journée

18, 21, 22, 23, 27 août

Biodôme Jardin de Chine Fêtes gourmandes Croisière

1 lunch du midi, transport autocar, guide, TPS, TVQ

109\$ tout inclus
1 journée

14, 15, 16, 19, 22, 23 août

626-8966, 681-1456, 657-2004
VOYAGES SOLANGE GOULET
Détenteur d'un permis du Québec

UNE VRAIE AUBAINE

Seulement \$9
Identiques



Telles que unité 20798

Grâce à ses 4 portes latérales et une arrière, cette METRO offre une excellente capacité de transport de charge.

6685\$ - 750\$ **5935\$***

RABAIS ÉTUDIANT

*Préparation et rabais GM inclus. Transport et taxes en sus.

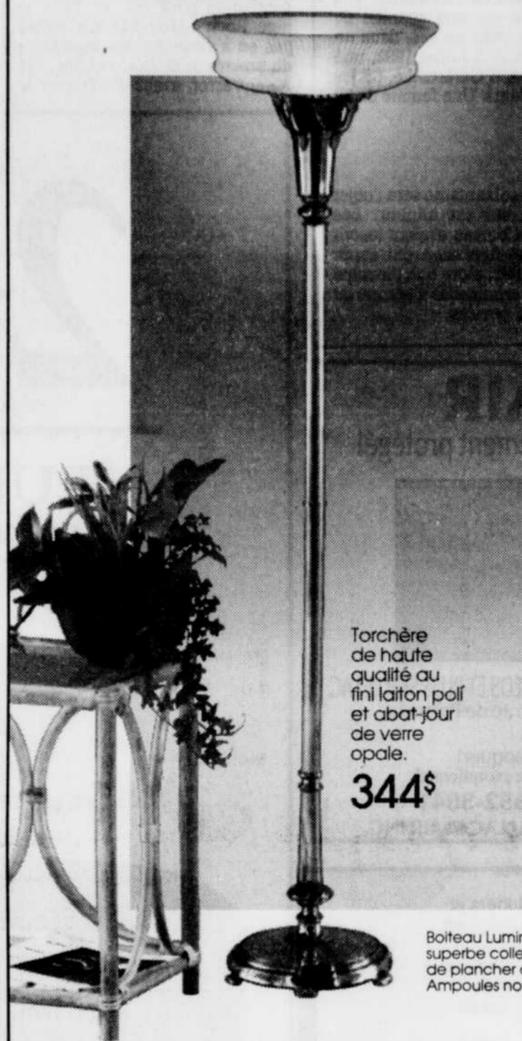
Avant d'acheter... Comparez les prix MARLIN!

MARLIN Geo
Chevrolet Oldsmobile Inc

Service de nuit jusqu'à 3h du matin du lundi au jeudi

c'est grandement accueillant!
2145, boul. Charest Ouest, Québec 688-1212

L'élégance chaleureuse des Torchères



Torchère de haute qualité au fini laiton poli et abat-jour de verre opale.

344\$

Boiteau Luminaire vous offre en magasin une superbe collection de torchères et de lampes de plancher de haute qualité. Passez les voir. Ampoules non incluses.



Torchère au fini laiton poli et abat-jour de verre à motif de dentelle.

229\$

VEDETTE

DE LA SEMAINE:



Lampe de Plancher à 6 intensités, au fini laiton poli satiné, avec abat-jour en mousseline plissé.

199\$



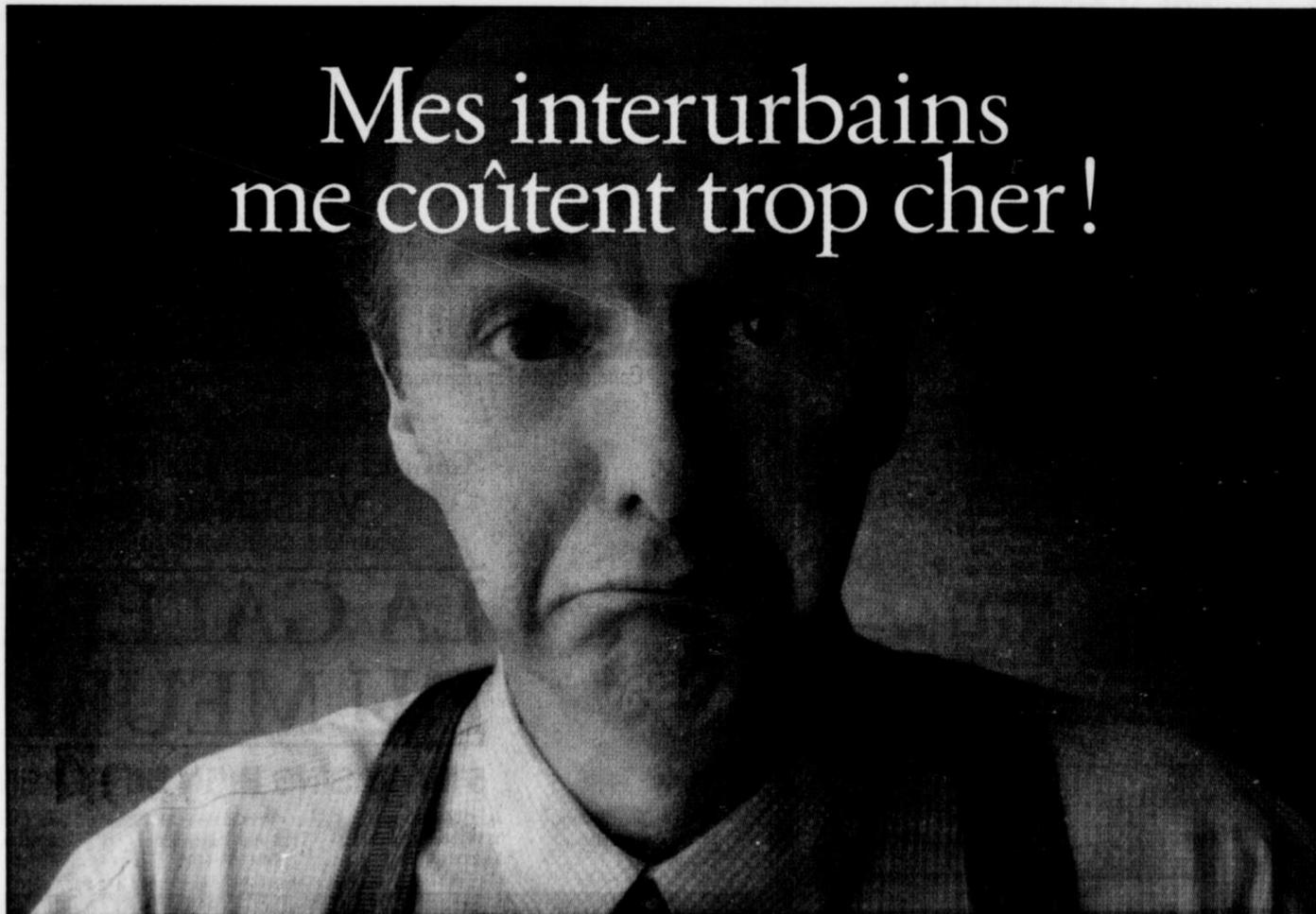
boiteau
luminaire

GARANTIE DE 12 MOIS

Bénéficiez de notre garantie de 12 mois sans frais, sur tous nos luminaires sauf les ampoules.

1295, boul. Charest ouest (coin St-Sacrement), Québec 687-2271

Mes interurbains me coûtent trop cher!



LE MONDE

L'Irak sous pression

WASHINGTON (Reuter, AFP) — Les États-Unis ont maintenu hier la pression contre le président Saddam Hussein en s'engageant à soutenir les opposants à la « tyrannie » irakienne.

À Bagdad, entretemps, les inspecteurs des Nations unies ont mis fin hier à la fouille du ministère irakien de l'Agriculture sans avoir trouvé de documents en relation directe avec le programme d'armes de destruction massive de Saddam Hussein. Le chef de la mission, l'Allemand Achim Biermann, n'a cependant pas exclu l'hypothèse d'un retrait par les autorités irakiennes de tout matériel compromettant du bâtiment.

Alors que la politique américaine envers l'Irak est au cœur des débats de la campagne présidentielle, le secrétaire d'État James Baker a rencontré six dirigeants de l'opposition irakienne à Washington.

Le chef de la diplomatie américaine s'est refusé à tout commentaire sur la teneur des discussions. Mais le porte-parole du départe-

ment d'État, Margaret Tutwiler, a déclaré qu'il avait « assuré la délégation que les États-Unis continueraient à soutenir fermement les Irakiens courageux qui s'opposent à la tyrannie de Saddam ».

« Les États-Unis continuent à croire qu'ils ne pourront jamais faire confiance ou travailler avec Saddam Hussein », a-t-elle ajouté tout en soulignant qu'il appartenait au peuple irakien de décider de son avenir.

James Baker, a-t-elle dit, a exhorté les dirigeants de l'opposition à continuer à coopérer entre eux et à renforcer les relations avec les pays voisins de l'Irak.

À l'issue des pourparlers, le chef kurde Djalal Talabani a dit redouter un massacre de chiites dans le sud de l'Irak.

L'administration américaine demandera au Conseil de sécurité des Nations unies d'intervenir

pour tenter de mettre fin aux opérations militaires de Bagdad contre les chiites dans le sud de l'Irak, a-t-on appris de source autorisée.

Auparavant, lors de discussions avec des parlementaires, les six opposants avaient plaidé pour un plan en quatre points en vue de renverser Saddam Hussein. Ils ont aussi dit avoir demandé aux États-Unis une assistance économique.

Les six hommes rencontreront aujourd'hui le conseiller à la sécurité nationale Brent Scowcroft.



... et pendant ce temps, le souriant Saddam Hussein se baignait hier dans une rivière près d'une de ses résidences du nord de Bagdad.

Convoi terrestre à Sarajevo

SARAJEVO (d'après AP) — Première en Bosnie-Herzégovine: un convoi de 21 véhicules de l'ONU transportant 170 tonnes de vivres et médicaments est arrivé hier après-midi à Sarajevo, ce qui pourrait permettre la mise en place d'un couloir terrestre pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

les affrontements se sont poursuivis, en particulier dans l'est de la république. Les habitants de Go-

razde, assiégés par les Serbes, ont lancé de nouveau un appel à l'aide internationale. À Londres, les représentants serbes, croates et musulmans ont poursuivi leurs pourparlers, sans progrès.

Le convoi organisé par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) est arrivé dans la capitale bosniaque après avoir franchi sans encombre le poste de contrôle serbe de Kiseljak, à 20km de Sarajevo. « Voilà l'avenir », a commenté Peter Kessler, porte-parole du HCR à Sarajevo. La route est en effet un moyen « plus sûr et moins cher » que le pont aérien.

Jusqu'à présent, 226 vols ont permis d'acheminer 533 tonnes de vivres et matériels à Sarajevo, bien en-deça des besoins de cette ville de 400 000 habitants. Selon M. Kessler, environ 200 camions sont nécessaires pour « régulariser le flot d'aide humanitaire par la route en provenance de Split ». Le HCR espère pouvoir organiser des convois quotidiens vers Sarajevo et mettre en place des entrepôts à Vitez (70km au nord-ouest de Sarajevo), pour desservir le centre de la Bosnie.

Sarajevo, à l'aube, a été bombardée mais le calme est revenu au cours de la matinée.

Durant la matinée, également, un premier groupe d'un millier de Casques bleus canadiens a quitté Sarajevo. Les soldats étaient arrivés voilà un mois de Croatie pour assurer la sécurité de l'aéroport qui venait d'être ouvert aux vols humanitaires.

En Bref

■ Freedom amputé

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des représentants a écarté hier un effort en vue d'éliminer le projet de station spatiale Freedom et de réduire de un demi milliard de dollars le financement du programme. La Chambre a préservé la station par 237 voix contre 181 mais a ramené de 2,2 à 1,7 milliard \$ les fonds demandés par l'administration Bush pour le prochain exercice.

■ Le pape au ralenti

CITÉ DU VATICAN (AP) — Jean-Paul II, qui se remet de l'ablation d'une tumeur bénigne au colon, a renoncé à se rendre comme prévu en octobre prochain au Mexique, au Nicaragua et en Jamaïque. Le pape maintient toutefois sa visite en République dominicaine, qui aura lieu le 12 octobre. Le maintien de la tournée aurait été « trop pénible » pour le pape.

■ Feux de forêt à Tchernobyl

KIEV (AFP) — De 100 à 600 hectares, selon différentes dépêches de l'AFP, de champs et forêts situés dans la zone contaminée par l'accident nucléaire de Tchernobyl ont été ravagés par le feu hier. Le feu, désormais circonscrit, a pris naissance mardi soir à cause de la sécheresse persistante ajoutée à la chaleur de ces derniers jours, près du village de Bouriakovka, à une quinzaine de kilomètres de la centrale.

■ Les Français mécontents

PARIS (Reuter) — Avec 76 % de mécontents, les Français manifestent une insatisfaction record sur la façon dont ils sont gouvernés, selon un sondage BVA à paraître aujourd'hui dans l'hebdomadaire Paris-Match. Seuls 18 % se disent satisfaits et six % ne se prononcent pas.

■ Chaos en Algérie

(Reuter et NYTNS) — Des diplomates occidentaux et des officiels algériens estiment que l'Algérie, plongée dans un véritable chaos social et économique, pourrait vivre une guerre civile. Hier, de nouveaux actes de sabotage contre des centraux téléphoniques y ont été commis. La radio algérienne a aussi fait état d'une multiplication des incendies d'origine criminelle. Une publication clandestine du FIS, Annafir (Appel à la mobilisation), avait demandé le mois dernier aux « musulmans algériens de recourir au feu, arme des opprimés, pour défendre leur religion menacée par la junte au pouvoir ».

■ Pilule abortive à la rescousse

WASHINGTON (AFP) — Un patient souffrant d'un cancer du cerveau a reçu mercredi la permission de la Food and Drug Administration (FDA) d'utiliser la pilule abortive RU-486. Le patient, M. David Grow, obtiendra le médicament par l'intermédiaire de son médecin qui le recevra du fabricant français Roussel-UCLAF. La pilule RU-486 est interdite aux États-Unis. Ses défenseurs soulignent qu'elle peut également être utilisée pour le traitement de diverses tumeurs.

■ Offensive de paix à Johannesburg

JOHANNESBURG (AFP et Reuter) — La police sud-africaine, fréquemment accusée de brutalité, a lancé une « offensive de paix » hier, à laquelle participeront 5000 policiers et soldats, pour restaurer l'ordre et les infrastructures de base dans 16 cités noires des environs de Johannesburg.

■ Voleur de sept ans

INDIANAPOLIS (États-Unis) (AFP) — Un écolier américain de sept ans a plaidé coupable hier du vol d'une camarade de classe, commis avec un complice de son âge contre lequel il a accepté de témoigner. L'incident s'est produit le 26 mars dernier, dans les toilettes des filles d'une école primaire, dans une cité ouvrière à l'est d'Indianapolis. Selon les conditions de l'accord passé avec la justice américaine,

mobilia LE CUIR À SON MEILLEUR!

L'ÉLÉGANCE DU CONTEMPORAIN ET LE CONFORT AU QUOTIDIEN : UN MARIAGE DE RAISON!

Le sofa B.C.B.G. ! Les lignes intemporelles de ce sofa feront soupirer d'aise les amoureux du classique... un style traditionnel auquel on a donné une saveur bien moderne.

SOFA EN CUIR
COUR. 3349 \$ **1799 \$**

Le mariage de raison prend des airs de complice... pour vous offrir le chic fou de ce sofa. Sobre et contemporain à la fois, il fera bonne figure chez l'avant-gardiste tout en éclairant le salon du plus conservateur.

SOFA EN CUIR
COUR. 2819 \$ **1599 \$**

Le summum du confort! Laissez les hauts coussins doubles et la douceur de ce sofa vous accueillir gentiment tous les soirs après une dure journée de travail.

SOFA EN CUIR
COUR. 3599 \$ **1899 \$**

NOUS PAYONS LA T.P.S. ET LA T.V.Q. Dépêchez-vous! Les quantités sont limitées. Cette offre se termine le 8 août 1992.

5500, boul. des Gradins, Place Lebourgneuf 623-9986
QUÉBEC • SHERBROOKE • OTTAWA • MONTRÉAL • TORONTO

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:

37469258

Sinon, composez sans frais le

1-800-563-8688

Plus de **3 500** points offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

Club Multi-points

C'est simple: payez moins.

TÉLÉPLUS	AVANTAGE	AVANTAGE - OUTRE-MER	WATS
Même si vos frais d'interurbains sont peu élevés, Téléplus ^{MC} vous permet d'économiser jusqu'à 15 % en tout temps sur vos appels au Canada et à destination des États-Unis*.	Si vous faites un usage important de l'interurbain, optez pour les plans d'économie Avantage ^{MC} Canada et États-Unis* et profitez d'un taux progressif d'escompte allant jusqu'à 30 % .	Du nouveau pour votre budget: économisez maintenant jusqu'à 30 % sur vos appels interurbains vers près de 200 pays. Ces réductions s'appliquent 7 jours par semaine, 24 heures sur 24.	Vous faites au moins dix heures d'interurbains par mois vers plusieurs destinations spécifiques au Canada ou aux États-Unis*? Le service WATS ^{MC} , récemment modifié, vous offre des réductions allant jusqu'à 50 % .

Peu importe la taille de votre entreprise, si vous faites plus de 27 \$ par mois d'appels interurbains, il y a au moins un plan d'économie pour vous. Discutez-en avec nos conseillers en composant le 1 800 363-BELL. Les plans d'économie, une autre solution de Bell pour les gens en affaires.

Bell

des gens de parole

*À l'exception de l'Alaska et d'Hawaï. Ces plans d'économie peuvent être sujets à certaines conditions et restrictions. Bell, des gens de parole est une marque de commerce de Bell Canada.



L'ex-secrétaire américain à la Défense, Clark Clifford.

Clark Clifford inculpé dans le scandale de la BCCI

NEW YORK (AP, AFP) — L'ancien secrétaire américain à la Défense, Clark Clifford, une des figures de proue du Parti démocrate et un conseiller des présidents depuis l'époque Harry Truman, a été inculpé hier dans le scandale de la Bank of Credit and Commerce International (BCCI), à la fois par la Justice fédérale et celle de l'État de New York.

À Washington, M. Clifford et son confrère Robert Altman, qui étaient tous deux les principaux avocats de la BCCI aux États-Unis, ont été inculpés de s'être enrichis en aidant la BCCI à prendre secrètement le contrôle de plusieurs banques américaines, a an-

noncé le département de la Justice.

Deux hommes d'affaires saoudiens, Cheikh Kamal Adham, ancien chef des services de renseignement, et son comptable Sayed Jawhary ont plaidé coupable et accepté de témoigner à charge contre MM. Clifford et Altman, a

précisé le département. Il a ajouté que M. Adham a accepté de payer 105 millions de dollars d'amende.

À New York, un grand jury (chambre d'accusation) a inculpé Clark Clifford, Robert Altman, ainsi que plusieurs autres personnes, a indiqué le porte-parole du procureur de Manhattan Robert Morgenthau.

Les chefs d'accusation n'ont pas été précisés pour l'instant, toutefois selon une source qui a requis l'anonymat, il pourrait s'agir d'une inculpation pour tentative de fraude.

Selon les conclusions de l'enquête, MM. Clifford et Altman ont menti lorsqu'ils ont assurés aux instances de régulation en 1982 que la BCCI (Bank of Credit and Commerce International) détenue par des capitaux arabes, ne possédait aucun intérêt ou participation dans les activités de First American Bankshares Inc., le plus important établissement bancaire de Washington DC.

M. Clifford, 85 ans, personnalité marquante de la scène washingtonienne depuis plus de 40 ans, et M. Altman étaient les prin-

cipaux avocats de la BCCI aux États-Unis. Ils étaient également respectivement président du conseil d'administration et directeur-général de la First American Bankshare.

Les deux hommes ont tous deux démenti être au courant d'un contrôle illégal de la BCCI sur la First American Bankshares.

La BCCI, dont les opérations s'étendaient sur 70 pays, a été mise en liquidation l'année dernière suite à des difficultés financières. Elle a été mêlée à des affaires de trafic d'armes, de blanchiment de l'argent de la drogue et de financement de terroristes. Elle a plaidé coupable en décembre pour avoir détenu illégalement la First American Bank ainsi que trois autres établissements bancaires américains et a renoncé en même temps à 550 millions de dollars d'actifs aux États-Unis.

Haitiens: les USA sont dans l'illégalité

NEW YORK (AFP, Reuter) — Une cour d'appel fédérale a déclaré illégale hier la politique du gouvernement du président George Bush consistant à intercepter des réfugiés haïtiens et à les rapatrier en Haïti avant tout entretien avec les autorités américaines.

La deuxième cour d'appel de New York a ordonné qu'il soit interdit aux garde-côtes de refouler tout réfugié haïtien « dont la vie ou la liberté serait menacée par ceux qui les persécutent ».

En juin dernier, un juge fédéral de Brooklyn avait estimé que l'illégalité ne pouvait être invoquée puisque les garde-côtes agissaient dans les eaux internationales. Il avait cependant dénoncé un gouvernement « particulièrement hypocrite » qui dans le même temps critiquait la politique britannique d'expulsion des boat-people vietnamiens réfugiés à Hong Kong.

Par deux voix contre une, la cour d'appel a renversé hier le jugement de première instance, estimant que « l'acte d'immigration et de nationalité indiquait clairement que les États-Unis n'avaient pas le droit de renvoyer les étrangers à leurs persécuteurs, quel que soit l'endroit du monde où ces actions ont lieu ».

Le département de la Justice a déclaré dans un communiqué qu'il se pourvoierait en cassation si nécessaire devant la Cour suprême.

La Maison-Blanche et le département d'État n'avaient pas encore réagi hier après-midi à cet arrêt mais les avocats de la cause haïtienne se félicitaient déjà de cette injonction au respect du « principe le plus fondamental du droit international », comme le soulignait Lucas Guttentag, responsable de l'Union américaine des libertés civiles.

Le 24 mai dernier, M. Bush avait annoncé que les Haïtiens fuyant leur pays en bateau seraient immédiatement refoulés et que les seules demandes d'asile autorisées seraient celles déposées au consulat américain à Port-au-Prince. Le président américain avait justifié cette décision en expliquant que la majorité de ces Haïtiens étaient des réfugiés économiques et non politiques.

Jusqu'alors, les réfugiés avaient été acheminés jusqu'à la base navale américaine de Guantanamo Bay, à Cuba, où les autorités américaines opéraient le tri entre ceux devant être refoulés et ceux pouvant bénéficier du statut de réfugiés.

Selon les autorités américaines, près de 37000 Haïtiens ont été recueillis en mer depuis le 29 octobre dernier, un mois après le coup d'État qui a renversé le président Jean-Bertrand Aristide.

AUBAINES-MYSTÈRE

VENDREDI 31 JUILLET ET SAMEDI 1^{er} AOÛT

Économies garanties sur toute la ligne!

10 % À 25 % DE RABAIS*

sur le prix ordinaire, de solde ou de liquidation de presque toute la marchandise!

Ce week-end, attendez-vous à une grosse prise à la Baie, durant, pas une, mais deux journées Aubaines-mystère!

Deux journées pas piquées des vers pendant lesquelles vous êtes assuré d'économiser de 10 %* à 25 %* sur le prix ordinaire, de solde ou de liquidation d'une foule d'articles.

La carte de réduction Aubaines-mystère: votre passeport pour une mer d'économies!



CASE-RABAIS À DÉCOUVERT!

30 % DE RABAIS

MONTRES, BIJOUX PERLÉS ET BIJOUX D'ARGENT FIN, HORLOGES ET BAGAGES!

*Liste complète des exceptions sur la carte Aubaines-mystère.

ON SE RÉGALE À NOS RESTOS LIBRE-SERVICE:
Délicieux petit déjeuner servi le samedi 1^{er} août jusqu'à 10h30.
• Deux oeufs, bacon ou saucisses, croissant, thé ou café pour seulement 2,49 \$.
À l'heure du lunch, vendredi et samedi:
• Hamburger de 113 g, avec fromage, frites dorées, boisson gazeuse (format courant) pour seulement 4,29 \$.
À l'heure de la pause, vendredi et samedi:
• Sur présentation de la carte Aubaines-mystère et à l'achat d'un dessert à prix courant, obtenez, sans frais, un café, un thé ou une boisson gazeuse, de format courant. Une offre par personne.

ON PEUT PAS DEMANDER MIEUX!

LA BAIE

Compagnie de la Baie d'Hudson



Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:
43715660
Sinon, composez sans frais le
1-800-563-8688
Plus de
3 500 points
offerts cette semaine dans **LES RESTAURANTS**
club Multis points



En proie à la famine, ce bébé somalien de deux ans tenu par son père attend de la nourriture au Kenya. Sa mère est morte de faim, il y a deux jours...

Affluence des «boat people» somaliens

NAIROBI (Reuter, AP, AFP) — Un navire transportant des réfugiés somaliens est arrivé hier au Kenya, où deux autres bâtiments sont attendus prochainement, a-t-on appris de source proche des Nations unies.

Le Al-Hamza, avec 251 réfugiés épuisés à son bord, a accosté dans le port kenyan de Mombasa et devrait obtenir sous peu l'autorisation de débarquer ses passagers.

Le gouvernement de Nairobi, qui a accueilli 330 000 Somaliens, avait autorisé mardi, après six jours d'attente, un premier navire transportant 396 réfugiés à accoster.

Les organisations humanitaires internationales redoutent désormais de voir les Somaliens qui fuient par milliers leur pays, choisir la voie maritime plutôt que la route.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a préconisé, cette semaine, la mise en place d'un pont aérien pour venir en aide aux 4,5 millions de personnes menacées par la famine et la guerre civile en Somalie.

Les Somaliens affamés requièrent une aide immédiate, selon un représentant spécial de l'ONU qui a indiqué hier qu'il allait s'exécuter avant même qu'une équipe technique arrive sur les lieux pour mettre en oeuvre le programme.

Mohamed Sahnoun, sous-

secrétaire algérien de l'ONU, a dit que le pont aérien ne serait pas effectif avant des jours pour ce qui est de l'aide en nourriture au pays ravagé par la guerre.

« Les enfants, eux, meurent maintenant », a-t-il dit aux journalistes.

Sahnoun a ajouté que 1,5 million de Somaliens font face à une mort imminente et que la nation somalienne entière est en proie à la famine.

L'équipe technique de l'ONU mandatée lundi par le Conseil de sécurité n'arrivera dans la capitale de la Somalie que le 5 août. Elle recommandera un programme d'aide majeur à l'ONU.

« Cette équipe technique s'en remettra strictement au secrétaire-général de l'ONU », de dire Sahnoun. « Mais cela n'exclut pas pour nous un début de pont aérien immédiatement ».

Sahnoun a dit qu'il espérait être en mesure d'acheminer la nourriture non seulement dans la capitale Mogadiscio, mais également dans une demi-douzaine de communautés ailleurs au pays, incluant celles n'ayant reçu aucune aide depuis des mois.

L'euthanasie pour les bébés souffrant de malformations

AMSTERDAM (AFP, AP) —

Un groupe de travail réunissant six néonatalogues, pédiatres pour nouveau-nés, estime dans un projet de conseils destiné à l'Association néerlandaise de pédiatrie, que l'euthanasie médicamenteuse devra être possible pour des bébés souffrant de malformations congénitales très graves en cas d'urgence extrême.

Dans une telle conjoncture, il est possible, selon le groupe, qu'en conscience, médecins et parents concluent que la poursuite de la vie signifie un plus grand calvaire que la mort.

Selon le président de l'Association de pédiatrie, Zier Versluys, qui base cette statistique sur les consultations qu'il a avec les néonatalogues, l'euthanasie sur les nouveau-nés est d'ores et déjà pratiquée une dizaine de fois par année aux Pays-Bas sur 200 000 naissances.

Selon un rapport récent demandé par le ministère de la Justice à une commission d'État spéciale, 2300 des 130 000 décès annuels aux Pays-Bas (soit environ 1,8%) sont des décès par euthanasie. Dans un millier de cas, le médecin aurait administré une substance létale au patient sans que celui-ci n'ait formulé de demande expresse. La majorité de ces cas concernait des patients incurables, victimes de souffrances extrêmes et incapables de faire connaître leur volonté.

Tant que la loi ne permet pas l'euthanasie active dans de tels cas, le groupe de travail recommande aux médecins et spécialistes de remettre un acte de décès inexact pour éviter des poursuites pénales.

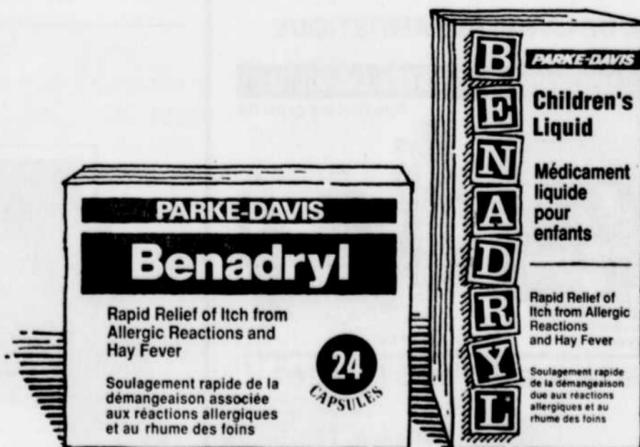
Le médecin traitant, souligne le groupe, ne pourra jamais prendre seul la décision de mettre fin à la vie d'un bébé et le dialogue avec les parents, les collègues et la commission éthique de l'hôpital sera une condition absolue.

Il est dès maintenant évident que les conseils du groupe de travail soulèveront, en raison de leur caractère controversable, des oppositions, non seulement parmi les juristes et les hommes politiques, mais également au sein de la catégorie professionnelle elle-même, notent les observateurs.

Selon un projet de loi déposé par le gouvernement néerlandais auprès du parlement, en avril dernier, et pour lequel il a obtenu le soutien du parlement dans un premier débat de sondage, pratiquer l'euthanasie reste un délit pénal et passible de peines de 3 à 12 ans de prison. Cependant, les médecins qui y auraient recours (avec ou sans demande expresse du patient) ne seraient pas poursuivis s'ils respectent une procédure déontologique précise.

La procédure envisagée obligerait le médecin à consulter au moins un confrère indépendant et à fournir un compte-rendu écrit d'interruption de vie détaillé, qui permettrait le contrôle a posteriori de ses actes par un médecin légiste, puis par un juge. Celui-ci apprécierait, cas par cas, l'opportunité de poursuites pénales. Une assise légale serait ainsi donnée à la pratique en vigueur actuellement.

Depuis 40 ans,
Benadryl traite les yeux
qui picotent
et les nez qui coulent.
Maintenant,
nous aimerions traiter
d'un sujet qui fait
couler beaucoup d'encre.



Dernièrement, on a entendu toutes sortes d'histoires sur les antihistaminiques. Et comme vous souffrez vous-même d'allergies, vous devez vous poser bien des questions. Nous aimerions maintenant tirer les choses au clair.

Benadryl, un des plus importants médicaments contre les allergies offerts en vente libre, est toujours disponible sur les tablettes des pharmacies. Vous pouvez donc continuer de faire confiance à Benadryl pour le traitement du rhume des foins et des symptômes d'allergies.

N'est-ce pas un soulagement d'apprendre cette nouvelle?

À utiliser selon les indications.

LES ARTS ET SPECTACLES

L'expérimenté Pierre Labelle réussit à éviter l'absurde et le mauvais goût

Qu'est-ce qui fait que certains spectacles d'humour arrivent à faire crouler le public alors que d'autres n'arrivent pas à nous arracher un seul éclat de rire ? Ce n'est certes pas Pierre Labelle, qui se produit à l'Anglicane, qui peut répondre à cette grande question existentielle.

une critique de **FRANCINE JULIEN**
LE SOLEIL

Personnellement, j'ai eu beaucoup de difficulté à décrocher quelques sourires pendant ces deux heures où l'artiste nous a servi des gags usés et des thèmes déjà servis à toutes les sauces par nos comiques-tévé. Et pourtant, j'aime bien l'humour esprit-de-bottine de Labelle, son humour microscopique qui s'attarde à l'écorce des arbres plutôt qu'aux forêts.

À mon avis, cet humour bien personnel était trop peu au rendez-vous, mardi à la première

de ce spectacle qui tiendra l'affiche jusqu'à la fin d'août. Ou bien cet humour sert des sujets presque... dépassés : la TPS, l'arrivée du dollar de métal, la vie après la mort, etc.

Si certaines de ses remarques sont franchement rigolottes, comme lorsqu'il se demande comment « blanchir » les cennes noires qui envahissent son logis, ou lorsqu'il décrit le comportement à suivre lorsqu'on prend l'ascenseur, Pierre Labelle ne couvre ses sujets qu'en surface, n'exploite pas ses thèmes en profondeur.

Ainsi, lorsqu'il nous dit qu'à 30 secondes de sa mort il ne se gênerait pas pour « beurrer épais » et

dire tout ce qu'il pense, j'aurais bien aimé qu'il nous en donne un aperçu... histoire de mettre un peu de piquant à la soirée. Lorsqu'il aborde le sujet de ses 50 ans, il aurait pu exploiter davantage ce filon, à l'instar d'une Clémence Desrochers, par exemple.

Pierre Labelle ouvre et ferme les deux parties du spectacle avec des chansons, dont un « classique » des Baronets, paraît-il (je ne regardais pas encore *Jeunesse d'aujourd'hui* en 1964), accompagné par des bandes sonores un peu kitschs.

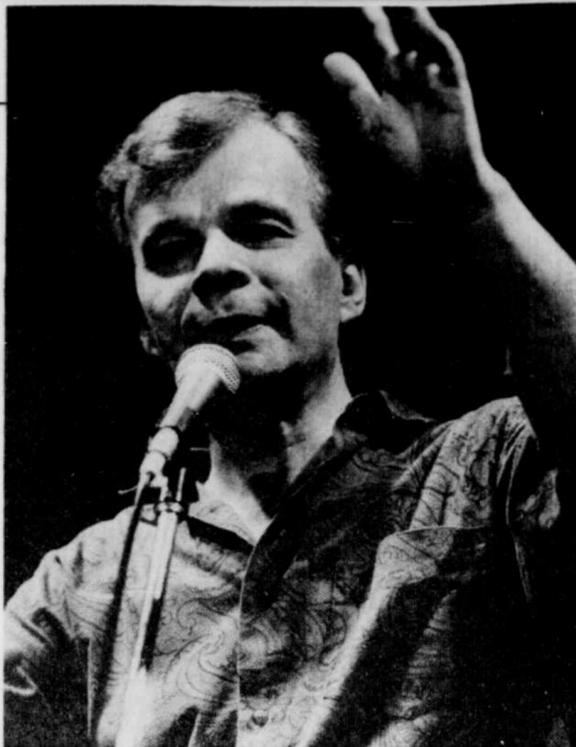
Sans oublier que Pierre Labelle chante à peu près comme Yvon Deschamps, un Deschamps dont il s'inspire fortement d'ailleurs, pour la seconde partie du spectacle. Labelle nous offre même un

tabarnouche ! lors de ses monologues en deuxième partie où il nous entretient de la cuisine de sa blonde, de la moumoute de son 'beauf' ou de l'égalité des sexes.

Car l'humour de Pierre Labelle ne sombre pas nécessairement dans l'absurde ou dans le mauvais goût. Et il est indéniable qu'il est très à l'aise sur scène, preuve de sa longue expérience. Mardi, la communication avec ce public de vacanciers s'avérait relativement facile.

Mais s'il se risque à faire une tournée officielle à la rentrée, l'humoriste aura intérêt à resserrer son spectacle, à le raccourcir et à renouveler son stock de gags. A l'instar de la voiture de son voisin écolo, le spectacle de Pierre Labelle n'est pas encore rodé.

ÇA RECOMMENCE, avec Pierre Labelle. À l'Anglicane de Lévis, jusqu'au 23 août, du mercredi au samedi.



Pierre LABELLE

Août en musique

De l'îlot Fleurie au Domaine de Maizerets, des Jardins de l'hôtel de ville jusqu'au parc Masson, en passant par la bibliothèque Gabrielle-Roy et le parc Cartier-Brébeuf, les quatre coins de la ville de Québec s'animeront en chansons et en musique au cours du mois d'août.

Outre l'Estival JunArt aux Jardins de l'hôtel de ville, Premier Reg'art au parc Cartier-Brébeuf et l'expo Plein Art au Pigeonnier, le public et les flâneurs auront l'embaras du choix puisque les concerts gratuits ne manqueront pas !

Au domaine de Maizerets, dans le quartier Saint-Pascal, le tout débute vendredi soir (31 juillet), avec les gagnants de l'Empire des futures stars, le groupe Rude Lux. Samedi (1 août), place au groupe jazz Protéus, suivi, le 2 août (12 h), de l'Ensemble Evelin Auger. Toujours au même endroit, le week-end du 7 août mettra à l'affiche Chantal Blanchette (le 7), une chanteuse de Charlesbourg qui a oeuvré au sein de la troupe internationale Up with People. Son style funk-jazz se mariera au rock du groupe de Québec Lupanar, qui se produira plus tard au cours de cette même soirée. Le samedi 8, place à la poésie avec Christian Vézina. Le dimanche 9 août (12 h), le domaine Maizerets accueillera Claude Olivier Dubuc et son accordéon, pour un déjeuner sur l'herbe. Enfin, le 16 août, la fête se terminera par un duo de flutes avec Breton et Croff.

Un peu plus loin sur le territoire de la ville de Québec, le parc Masson recevra le spectacle de magie de Marc Tardif (le

8 à 14 h 30) et le concert « Les Grands du swing » de l'Ensemble Jacques-Bourget (le 8 à 20 h 30). En cas de pluie, les spectacles sont remis au lendemain. Puis, au parc Saint-André, retour du groupe Lupanar (le 13), et visite du groupe Humoristique Les Nerds (le 15), qui précédera, ce soir-là, le musicien Gaston Mandeville.

Du côté de l'îlot Fleurie, à la Basse-Ville, le groupe d'animation y présentera aussi quelques concerts au cours des prochaines semaines. Vendredi (31 juillet), on passera la soirée en compagnie des groupes Les Imparfait et de Jack Merridew qui feront vibrer les oreilles des amateurs de rock avec un vaste répertoire, de U2 à Robert Charlebois, de Plume Latraverse aux Doors, d'Offenbach à Bob Dylan. (Les deux groupes se produiront de nouveau le 22 août). Le 2 août, nouveau rendez-vous rock avec le groupe The Seas, qui précédera le chanteur Sébastien Gabriel, spécialisé, lui, dans la chanson française. Enfin, le 20, Freak Brothers, The Respectables et Les matraqueurs prendront l'affiche sur la scène de l'îlot Fleurie (spectacle remis au lendemain en cas de pluie).

Déjà annoncés par ailleurs, les spectacles du midi à l'Agora de la Bibliothèque Gabrielle-Roy : Stadakoné (28-29 juillet), Le Rêve du Diable (3-4-5 août), Saldana (10-11-12) et Les Cabochon (17-18-19).

Avant même le début du procès pour tentative de meurtre

Amy et sa victime Mary négocient la vente de leur récit aux producteurs de films

NEW YORK (AFP) — La voracité des télévisions américaines pour les faits divers vient de créer une première dans les annales judiciaires américaines : une nymphette et la mère de famille qu'elle est accusée d'avoir voulu tuer se disputent les faveurs d'Hollywood avant même que le procès ne commence.

Mary Jo Buttafuoco —la victime — vient d'annoncer la première signature d'un contrat pour « plusieurs centaines de milliers de dollars » avec Tri-Star Picture, qui portera au petit écran « sa » version d'une affaire défrayant la chronique depuis deux mois.

Le 19 mai, dans la banlieue new-yorkaise de Long Island, on sonne à la porte du pavillon des Buttafuoco. Mary Jo, 37 ans, va ouvrir. Une jeune fille tire à bout portant, la blessant grièvement au visage.

Très vite, Amy Fisher, jolie brune de 17 ans, est arrêtée et son histoire dévoilée. Étudiante, elle se prostitue entre deux cours et affirme entretenir depuis 18 mois une relation torride avec le mari de la victime, solide garagiste de 36 ans. Usant de ses charmes, elle avait obtenu l'arme d'un autre homme, après avoir vainement tenté de convaincre quelques camarades de classe de devenir tuteurs à gage.

Le mari nie tout

Joseph — le mari — nie tout. Mais il est trainé en justice par l'avocat d'Amy, qui l'accuse d'avoir couché avec la jeune fille avant ses 16 printemps, acte assimilé au viol.

Bref, l'affaire a tout pour plaire aux innombrables émissions télévisées se nourrissant de faits di-

vidéo amateur censée la montrer à l'oeuvre. Une autre a passé contrat avec une « amie » de Mary Jo qui avait enregistré sa conversation téléphonique avec la victime racontant le drame.

Puis l'avocat d'Amy a fait monter les enchères, offrant les droits exclusifs de l'histoire de sa

cliente au producteur qui paierait sa caution de deux millions \$.

Après un mois de négociations, Amy est sortie hier de préventive mais ses parents n'ont pas dit où ils avaient trouvé l'argent. Des rumeurs parlent déjà d'un contrat secret avec une télévision. Si c'est vrai, le film ne sera pas facile à tourner car à ce prix, les producteurs exigent des détails scabreux, révélations qui ne serviraient guère une défense jouant la carte de la timide lycéenne dévoyée par le lubrique garagiste.

Moins gourmande, Mary Jo avait signé deux jours plus tôt un contrat avec minimum garanti pour un téléfilm. La somme pourrait dépasser le million de dollars si une mini-série est tournée, sans compter un pourcentage sur les ventes vidéo ou une éventuelle « suite ».

Frais médicaux

Ses avocats ont vertueusement expliqué que la somme servirait à payer les frais médicaux de Mary Jo, restée paralysée du côté droit du visage, sourde d'une oreille et affligée de troubles de vision.

Le téléfilm devrait être projeté avant même le début du procès, mais la presse américaine ne semble pas s'en émouvoir, pas plus que de la possibilité pour Tri Star de raconter les faits « avec véridité ou en prenant les libertés nécessaires... ».

Seul débat : Tri Star a-t-il fait une bonne affaire ? Sa vice-présidente Helen Verno défend sa stratégie : « Mary Jo est de toute évidence le personnage sympathique ». « Elle n'est pas perçue comme une femme bouffée mais comme une idiote », réplique Brian Rose, responsable de la guilde des Réalisateurs.

L'avocat d'Amy s'interroge puisque le mari affirme avoir seulement déjeuné quelquefois avec Amy : « Il n'y a donc pas d'histoire, à moins de l'appeler — J'ai mangé une pizza avec Amy Fisher — ».



Amy Fisher, ci-dessus, 17 ans, accusée de tentative de meurtre, a obtenu sa liberté, hier, contre un cautionnement de 2 millions \$ souscrit par une société de production de films en échange de l'exclusivité de son récit.

L'ESTIVAL JUNART

10 ans déjà!

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE LA RELÈVE ARTISTIQUE

présente

CE SOIR - JEUDI 30 JUILLET — JARDINS DE L'HÔTEL DE VILLE

Spectacles gratuits

JOSÉE CONNORS
(Nouveau-Brunswick)
21 h 50

SIX CROCHES ET DEMIE
(Montréal)
20 h 55

CRI DE FOLIE
(Saskatchewan)
20 h

Arts de la rue 30 et 31 juillet

Prisma Fiesta
Place d'Armes

Acrobazia
Statue de Champlain
18 h

Popof
Terrasse Dufferin

Inco-nito
Place d'Armes
le 30 : 16 h
le 31 : 17 h

Guylaine Coderre
Statue de Champlain
13 h et 16 h

STADAKONÉ
Bar D'Auteuil
22 h

BARBARA SECOURS
FRANCE SANFAÇON
Chez Biron
22 h

DIDIER BOUTIN
Café des Arts
20 h
(entrée 6 \$)

AUTRES SITES - AUTRES SPECTACLES

199

PIONEER

Laser double tiroir
Un lecteur de disque compact qui double votre plaisir. Lecture de 2 disques, modes:

RABAIS DE 100 \$

840, Bouvier 627-0840
2, Saint-Jean 524-8431

■ 38 \$ juste pour rire

MONTRÉAL (PC) — Ses cinq galas au théâtre Saint-Denis affichant déjà complet, la partie française du festival « Juste pour rire » ouvre tout grand ce soir. Enchaînant avec le volet anglophone, il durera jusqu'au dimanche 9 août. Les prix des places sont restés stables comparés à 1991, a indiqué hier la porte-parole du festival Micheline Fortin. Ainsi le gala en français le plus cher approche les 38 \$, à cause des taxes et de la redevance.

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant.

75944808

Sinon, composez sans frais, le 1-800-563-8688

Plus de 3500 points offerts cette semaine dans LE SOLEIL

CLUB Multi points

La clef de sol



Le rappeur Ice-T.

Le géant Time Warner cède au boycott de ses actionnaires Ice-T doit retirer son tube controversé «Tueur de flic»

NEW YORK (AFP) — Musique née dans les ghettos, symbole de la colère des Noirs américains, le rap vient de s'incliner devant les lois commerciales du show-business : le chanteur Ice-T a accepté de retirer de la vente son tube *Tueur de flic*, qui faisait courir à son éditeur Time Warner le risque d'un vaste boycott.

par JEAN LOUIS PANY AFP

Dans une atmosphère très tendue où les émeutes de Los Angeles sont encore loin d'être cicatrisées, la chanson avait suscité un sursaut d'indignation aux États-Unis devant la violence de couplets

comme : « J'ai ma chemise noire, mes gants noirs, ma cagoule de ski. Cette merde a assez duré. J'ai mon douze coups à canon scié... je vais réduire en poussière quelques flics. »

Logique, la première levée de boucliers était venue de la police. L'Association nationale des shérifs avait appelé au boycott de

Time Warner, une menace dangereuse pour le géant de la communication qui contrôle plusieurs labels de disques, des chaînes de TV câblées, des studios de cinéma et des maisons d'édition.

Puis la police de New York avait demandé à la ville de vendre toutes les actions Time Warner qu'elle détenait dans des fonds de retraite, une requête bientôt reprise par d'autres associations de défense des familles décidées à frapper au portefeuille.

Les politiciens

Dans une campagne électorale où les candidats rivalisent de références aux valeurs familiales, l'occasion était trop belle et tour à tour montaient au créneau le vice-président Dan Quayle, le démocrate Bill Clinton, puis Tipper Gore, la femme de son colistier Al, qui milite depuis des années contre la violence et le sexe, essences même du rap.

Soixante membres du Congrès envoyaient une lettre de protestation à Time Warner et plusieurs sénateurs qui devaient jouer leur propre rôle dans un film de la Warner avaient refusé de tourner.

Comme avant lui le groupe Public Enemy, accusé de rabaisser les femmes dans leurs chansons, Ice-T a au moins eu le plaisir de voir toute cette publicité gratuite faire grimper son album *Body count* dans le top-50, même si certains magasins avaient refusé de le mettre sur leurs rayons.

Mais avec le succès viennent les compromis, et le chanteur s'est résolu mercredi à faire marche arrière, une reculade savamment orchestrée pour que Time Warner n'ait pas l'air de céder aux menaces du boycott et que le chanteur ne perde pas son aura rémunératrice de contestataire.

Ice-T a donc expliqué que c'était lui qui avait décidé de retirer la chanson de l'album parce que les employés de Time Warner avaient reçu des menaces de mort. « C'est mon combat, si vous voulez me tuer, venez et vous me trouverez », a-t-il lancé avant d'ajouter qu'il diffuserait *Cop killer* en « single » et le donnerait gratuitement à ses fans en concert.

En attendant, Time Warner peut se réconcilier avec ses actionnaires.

Où aller à Québec

Faire parvenir vos communiqués à: Lisé GIGUÈRE, journal LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6. Tél.: 647-3489.

Cinéma

CANARDIÈRE (661-8575). Les hommes blancs ne savent pas sauter (5) v.f. *White men can't jump*. 19h. *Bugsy* (4) 21h15. Prix d'entrée: 1,49\$.

CINÉ-PARC BEAUFORT (667-5362). 19h30. Écran 1: Le retour de Batman (3) et L'Arme fatale #3 (5) 13 ans +. Écran 2: Une ligue en jupon (5) v.f. de *A League of Their Own* et Le rêve de Bobby (4) v.f. de *Radio Flyers*. G. Écran 3: Chérie, j'ai gonflé le bébé (1) *Honey I Blew Up the Kid* et L'homme d'Ancono (6) v.f. de *Encino Man*. G. Prix d'entrée: 3,50\$.

CINÉ-PARC DE LA COLLINE (831-0778). 19h30. Écran 1: Chérie, j'ai gonflé le bébé (1) *Honey I Blew Up the Kid* et L'homme d'Ancono (6) v.f. de *Encino Man*. G. Écran 2: Fraction de seconde (6) v.f. de *Split Second* et Scanner III: La conquête (6) 16 ans +. Prix d'entrée: 3,50\$.

CINEPLEX CHAREST (529-9745). Salle 1: Une ligue en jupon (5) v.f. de *A League of Their Own*. 13h, 16h, 19h, 21h45. G. Salle 2: Léo (4) (13 ans+) 13h15, 16h15, 19h10. Basic Instinct (4) (18 ans+) v.f. 21h50. Salle 3: *Universal Soldier* (6) (18 ans+) v.o.a. 12h40, 15h30, 19h30, 21h50. Salle 4: *Maitresse de maison* (4) (G) v.f. de *Housewife*. 12h30, 14h45, 16h50, 19h20, 21h40. Salle 5: *Tirelire, combine et cie* (4) (G) 12h30, 14h35, 17h. * En première sur invitation seulement du film *Unité spéciale*. Salle 6: *Horizons lointains* (4) v.f. de *Far and Away* (G) 13h35, 17h, 20h. Salle 7: *Fraction de seconde* (6) v.f. de *Split Second* (16 ans+) 14h, 16h45, 19h45, 21h50. Salle 8: Le retour de Batman (3) (13 ans+) 13h30, 16h20, 19h05, 21h45. Prix d'entrée: 8\$; 6\$ pour les 14-20 ans; 4,25\$ pour les 6-13 ans et plus et moins de 14 ans; 5\$ avant 18 h en semaine. * N.B. Possibilité de se procurer des billets à l'avance pour des représentations dans la même journée.

CLAP (650-314P). La Vieille qui marchait... (4) 12h45 et 17h00. *Alien 3* (5) 12h45, 15h00, 17h15, 19h30 et 21h40. *Retour à Howards End (-) 13h30 et 19h00. Talons aiguilles (4) 14h45 et 21h25. La cité de la joie (4) v.f. de *City of Joy*. 16h15 et 21h45. *The Player (3) (v.f.) 19h05. Prix d'entrée: 5\$, 4,25\$ moins de 14 ans et plus de 50 ans; 5\$ pour les *Super-Priméurs.

GALERIES DE LA CAPITALE (628-2455). Salle 1: Le monde selon Wayne (6) *Wayne's World*. 12h50, 14h55, 17h, 19h, 21h15. G. Salle 2: Chérie, j'ai gonflé le bébé (1) *Honey I Blew Up the Kid*. 12h45, 14h50, 16h55, 19h, 21h15. G. Salle 3: *Boomerang* (5) v.f. 12h15, 14h30, 16h50, 19h10, 21h40. 13 ans +. Salle 4: *Pinochio* (3) 12h15, 14h05, 15h50, 17h30. G. Jeux de guerre (4) 19h15, 21h40. 13 ans +. Salle 5: *Indochine* (4) 12h10, 15h05, 18h10, 21h10. G. Salle 6: *Rock'n Nonne* (5) 12h40, 14h45, 16h55, 19h20, 21h30. G. Prix d'entrée: 8\$, 4,25\$ enfants et âge d'or.

LIDO (837-0234). Salle 1: Chérie, j'ai gonflé le bébé (1) *Honey I Blew Up the Kid*. 13h, 19h, 21h10. G. Salle 2: *Maitresse de maison* (4) (G) v.f. de *Housewife*. 13h, 19h, 21h10. Salle 3: *Horizons lointains* (4) (G) 13h, 18h45. Basic Instinct (4) (18 ans+) 21h15. Salle 4: Une ligue en jupon (5) v.f. de *A League of Their Own*. 13h, 18h45, 21h10. G. Salle 5: Léo (4) 13h, 19h, 21h10. 13 ans +. Prix d'entrée: 5,50\$, 5\$ pour adolescents jusqu'à 17 ans; 3\$ pour les 12 ans et moins (sauf pour les films cotes 13 ans+) et plus de 65 ans.

MIDI-MINUIT (522-2828). Vidéos XXX. Elle saute à genou (-) 12h, 14h, 16h, 18h30, 20h30. La directrice est une salope (-) 13h, 15h, 19h30. Dernier survivant (-) 9h, 21h30. *Commando Cobra* (-) 10h30, 17h, 23h. 18 ans. Prix d'entrée: 7\$.

PARIS (694-0891). Le prince des marées (4) v.f. de *Prince of Tides*. 19h. 13 ans +. La main qui berce l'enfant (5) v.f. de *The Hand That Rocks the Cradle*. 21h30. 13 ans +. Le cercle des intimes (4) v.f. de *Inner Circle*. 18h30. G. A propos d'Henry (4) v.f. de *Regarding Henry*. 21h15. G. *Scanners III* (6) 18h45. 13 ans +. Highway 61 (-) v.f. 21h. 13 ans +. Prix d'entrée: 1,49\$.

PLACE QUÉBEC (525-4524). Salle 1: *Batman Returns* (3) v.o.a. 18h30, 21h. 13 ans +. Salle 2: Chérie, j'ai gonflé le bébé (1) *Honey I Blew Up the Kid*. 19h, 21h10. G. Prix d'entrée: 8\$, 4,25\$ enfants et âge d'or.

SAINTE-FOY (656-0592). Salle 1: Chérie, j'ai gonflé le bébé (1) *Honey I Blew Up the Kid*. 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30. G. Salle 2: *Pinochio* (3) 13h30, 15h30. *Indochine* (4) v.f. 17h15, 20h15. G. Salle 3: *Honey I Blew Up the Kid* (1) 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. G. Prix d'entrée: 8\$, 4,25\$ enfants et âge d'or.

AU MUSÉE DE LA CIVILISATION. Au 85, Dalhousie. 19h: *Pirates* (1) de Roman Polanski. Entrée libre.

CINÉMA PLEIN AIR AU PARC DE LA PRUCHÈRE (rue du Château, Saint-Nicolas). Ding et Dong.

CINÉMA EN PLEIN AIR À PLACE DE VILLE DE SAINTE-FOY. Beethoven. Entrée libre. * En cas de pluie, au Centre sportif, 930, rue de la Place-de-Ville, à 20h30.

VIDÉOTHÉÂTRES - Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350, rue Saint-Joseph Est. 21h: *Bonjour Monsieur Gauguin*.

Théâtre

FLAGRANT DÉLIRE. de Jack Sharkey et Léo W. Sears. Mar. au sam. 20h30. Théâtre d'été du Manoir du Lac Delage (848-1818). Billets: 20\$, 16\$ pour étud.

LES NONNES. de Dan Goggin. Mer. au sam. 20 h 30. Théâtre de l'Héritière (872-2011). Billets: 21\$. sam. 23\$. Se termine le 12 sept.

VOS BILLETS S.V.P. 7. de Maurice Hennequin. Mar. au sam. 20h30. Théâtre La Fenière (872-1424). Billets: 21\$ en semaine; 23\$ les samedis.

LA CROISIÈRE S'AMUSE. Souper-comédie mar. au sam. Café Vittoria, 3405 boul. Hamel. Res.: 877-4606.

FAUT PAS PAYER. de Dario Fo. Adaptation de Normand Canac Marquis. 20 h. Théâtre La Pomme (876-2993). Billets: 20\$.

LE MALADROIT MALGRÉ LUI. de Jocelyn Duplain. Mer. au dim. 20 h. Le Moulin Marcoux (873-2027). Billets: 13,50\$.

LES GRANDES CHALEURS. de Michel Marc Bouchard. Mar. au sam. 20 h 30. Théâtre de l'Île (872-1424). Billets: 21\$.

L'AMOUR COMPTE DOUBLE. de Norm Foster. 20 h 30. Théâtre d'été Stoneham (848-2411). Billets: 20\$.

LE VOYAGE À TROIS. de Jean De Létras. 20 h 30. Théâtre Paul-Hébert (829-2202). Billets: 21\$.

URGENT BESOIN D'INTIMITÉ. de Chantal Cadieux. 20h30. Théâtre Beaumont St-Michel (884-3344). Billets: 23\$.

LA COMEDIA DELL'ARTE. de Marc Favreau. Par le Théâtre Syndrom. 20h. Adm. 8\$. Chapelle de la Vieille Maison des Jésuites (654-0259). Se termine le 1er août.

MÊME HEURE L'ANNÉE PROCHAINE de Bernard Slade. 20h. Adm.: 16\$. Station forestière Duchesnay (875-L'ETE).

SI L'HOMME DESCENDAIT DU CLOWN par le Théâtre de l'Aubergin. 14 h. Auditorium du Musée du Québec (643-3377). Billets: 6\$, enfants 5\$. Res.: 643-3377

Spectacle

ESTIVAL JUNI'ART. Cri de folie (20h); Joséé Connors (21h); Les six croches et mi (22h). Aussi au bar d'Auteuil: Stadakone (22h), Chez Biron: Barbara Secours/France Sanjaçon (22h) et Café des Arts: Didier Boutin (65). Les Jardins de l'Hôtel de ville. **Les arts de la rue:** Prima Fiesta (Mar. au dim. 12h): Jean-Marie Plante (Mar. mer. ven. 17h); Jeu. 16h; Sam. Dim. toute la journée); Ragtime (Mar. mer. sam. 15h, dim. 13h et 15h); Pulsion (dim. 12h, 14h, 16h); Acrobacia (mar. au dim. 18h); Philipof Popof (mar. au sam.); Guyliane Coderre (mar. au ven. 13h et 16h et Sam. Dim. 14h et 16h). **PAOLO CHANTE TINO** dans 50 ans de chansons d'amour. Avec trois musiciens sous la direction de Gilles Ouellet. Mar. au sam. 20h. Théâtre Petit Champlain, 68, rue Petit Champlain.

MUSÉE DE LA CIVILISATION. 85, rue Dalhousie. Inf.: 643-2158. 17h à 19h: *Quartette Jacques Bourget*. Les vagues de jazz des Amis du Musée. Adm.: 2\$.

PIERRE LABELLE dans *Ça recommence...* Pierre Labelle, 20h30. Mar. au sam. Adm. 16\$. 15\$ pour groupes de 25 et plus. Anglécane de Lévis, 33, rue Wolfe. Inf. et rés.: 833-8831.

Bar/restaurant - Le groupe de Carlos Lopez, jazz. 22h15. Café-bar l'Emprise, Clarendon. Entrée libre. - Mario Brassard, chansonnier. 22h. Bar Chez son père, 24, St-Stanislas. - Bernard Cimon. 17h. Café L'Heure Mauve, Musée du Québec.

- Didier Boutin et les Sont-y-mental. 20h. Café des Arts, 432, de l'Église. Prix d'entrée: 6\$. - Marco Nolasco, chanteur sud-américain. Jeu. au sam. 19h. Restaurant Le Poisson d'Avril, 36, Côte de la Fabrique. - Édouard Marquis, pianiste. Jeu. au dim. 18h. Au Café des Artistes, rue Saint-Amable. - Claude Patry, chanteur guitariste, country américain. Mer. au dim. 22h. Bar Country 624, 624, Grande-Allée Est.

- Yannick Rieu, quartet. Mer. au sam. 22h. Le Bonaparte, 680, Grande-Allée Est. - Suzie Bouchard, Nathalie Cazes, Richard Cazes à bord du St-André. Tous les soirs 20h, 21h30. Sam. Dim. dans l'après-midi. Quai d'embarquement au Musée de la Civilisation. Res.: 659-4804.

Musique

MUSIQUE DE CHAMBRE À STE-PÉTRONILLE. 20h30: Yegor Dyachkov, violoncelle accompagné par Nori Matsura, Jin Hui, violon, accompagnés par Claude Soucy, piano. 20h30. Église de Ste-Pétronille, lie d'Orléans. Adm.: 15\$.

LA SORIBANDE. 20h: Gérald Morissette, flûte de pan. Avec Nicole Deslisle au piano. Auditorium du Campus Notre-Dame-de-Foy, salle Jean-Pierre-Tremblay, 5 000, rue Clément-Locquell, Saint-Augustin de Desmaures. Entrée libre.

RÉCITAL D'ORGUE avec Huguette Robitaille, organiste titulaire de l'église de Beupréau. Aj. 12h30. Basilique de Québec. Entrée libre.

Vernissage

MAISON HAMEL-BRUNEAU, 2608, chemin Saint-Louis. Mar. au dim. 12h30 à 17h et mer. 19h à 21h. *Espaces privés 1992*, sculptures par Sylvie Bussières, Gérard Gendron, Pierre Hamejin, Linda Kitchin, Cécile Létourneau et Louise Vigor. Se termine le 30 août. Vernissage ce soir 17h.

Événements Spéciaux

PLEIN ART 92 - 12e édition. Pigeonnier de la Grande Allée. Tous les jours de 11h à 23h sauf le dim. de 11h à 21h. Aussi, au 14h, 17h, 20h. Animations didactiques réalisées par les écoliers, centres de formation en métiers d'art, dans les disciplines de la joaillerie, des textiles, de la céramique, de la lutherie, de la sculpture sur bois et de l'ébenisterie. De plus, possibilité de participer au jeu *La création du jour*. Entrée libre.

Le Vieux Paris honore Arletty dans le décor d'«Hôtel du Nord»

PARIS (Reuter) — Les Parisiens ont rendu un hommage nostalgique, hier, à Arletty devant l'Hôtel du Nord qui a fait sa célébrité en inspirant l'une des plus fortes répliques du cinéma français : « Atmosphère, atmosphère ».

Plus d'un millier d'admirateurs issus du Vieux Paris ont salué par des applaudissements le lent passage sur le canal Saint-Martin d'une limousine transportant le ceruciel de l'actrice. Sans fleurs, ni couronne, ni discours, selon sa volonté.

Arletty, qui est décédée jeudi dernier à l'âge de 94 ans, ne voulait aucune cérémonie religieuse ou laïque. Elle a été incinérée au crématorium du Père-Lachaise avant l'inhumation de ses cendres dans le caveau familial de Courbevoie.

« C'est formidable cet hommage devant l'Hôtel du Nord. Je me demande si l'idée ne vient pas d'elle », a dit l'un de ses proches, l'acteur François Périer.

Il a rappelé que pour le tournage du film de Marcel Carné, l'Hôtel du Nord, le pont lui faisant face qui de Jemmapes, et la passerelle Grange aux belles, avaient été reconstitués dans les studios de cinéma de Boulogne-Billancourt.

Arletty s'était battue ces dernières années pour éviter la destruction de l'Hôtel du Nord et obtenir la préservation de sa façade lors de la transformation du bâtiment en résidence de prestige.

« Je garde d'elle l'image de son accent, de son sourire et de sa gouaille. C'était une formidable comédienne et une femme formidable dans la vie », a confié François Périer.

Michael Jackson obtient une injonction contre le Mirror

LONDRES (AP) — Michael Jackson a obtenu une injonction de la Haute Cour de justice de Londres interdisant au quotidien britannique « Daily Mirror » de reproduire à nouveau une photo du chanteur prise à Munich le mois dernier. Les avocats de Michael Jackson poursuivent le journal et le photographe Ken Lennox pour rupture de contrat. Le « Daily Mirror » est accusé d'avoir publié plusieurs fois des photographies du chanteur, et Ken Lennox d'avoir vendu des clichés pris pendant les concerts de la tournée « Dangerous ». Mardi, le « Daily Mirror » a publié

à nouveau en couverture la photo prise à Munich pour illustrer un article sur les poursuites judiciaires intentées par la star contre le quotidien. La Haute Cour de justice a interdit au « Daily Mirror » de publier ou de faire circuler à nouveau cette photo pendant 15 jours. Michael Jackson poursuit également en justice le journal pour la publication d'un article affirmant que le chanteur a été défiguré par la chirurgie esthétique.

"DE L'ACTION EXPLOSIVE A L'ÉTAT PUR !"
- Jeff Craig, SIXTY SECOND PREVIEW
Presque humain. Presque parfait. Presque sous contrôle.
JEAN-CLAUDE VAN DAMME DOLPH LUNDGREN
UNIVERSAL SOLDIER
UNITÉ SPÉCIALE
EN VERSION FRANÇAISE
18+ VIOLENCE
DÈS DEMAIN PLACE CHAREST 529-9745 Dupont et Boul. Charest

"SUEURS FROIDES ET SENSATIONS FORTES."
- Bruce Kirkland, TORONTO SUN
KURT RUSSELL RAY LIOTTA MADELEINE STOWE
OBSESSION FATALE
13 ANS +
DÈS DEMAIN PLACE CHAREST 529-9745 Dupont et Boul. Charest

2ième FILM AUX CINÉ-PARCS: ALIEN 3
PLACE CHAREST 529-9745 Dupont et Boul. Charest
CINÉ-PARC BEAUFORT 667-5362 Route 40 (sortie 320)
CINÉ-PARC SAGUENAY 2470 Rang St-Paul, Chicoutimi 549-9022
PLACE DU ROYAUME 545-4260 Chicoutimi
ALMA 668-0141 Complexe J. Gagnon
JONQUIÈRE 695-0261 2485 St-Dominique

MERYL STREEP BRUCE WILLIS GOLDIE HAWN
La Mort Vous Va Si Bien
DÈS DEMAIN PLACE CHAREST 529-9745 Dupont et Boul. Charest
CINÉ-PARC BEAUFORT 667-5362 Route 40 (sortie 320)
CINÉMA LIDO 837-0234 Promenades Lévis-Lauzon
PLUS 2e FILM AU CINÉ-PARC: MÂITRESSE DE MAISON

FAMOUS PLAYERS
DOLBY DIGITAL
LES GALERIES DE LA CAPITALE
5401 boul. des Galeries 628-2455
LE MONDE SELON WAYNE (G)
12:50-2:55-5:00-7:00-9:15
CHÉRIE J'AI GONFLÉ LE BÈBE (G) *
12:45-2:50-4:55-7:00-9:15
BOOMERANG (13+) (V.F.) *
11:15-2:30-4:50-7:10-9:40
PINOCHIO (G) (V.F.) 12:15-2:05-3:50-5:30
JEUX DE GUERRE (13+)* Tous les soirs 7:15-9:40
INDOCHINE (G) * 12:10-3:05-6:10-9:10
ROCK'N NONNE (G) * 12:40-2:45-4:55-7:20-9:30
CINÉMA STE-FOY
2500 boul. Laurier 656-0592
CHÉRIE J'AI GONFLÉ LE BÈBE (G) *
12:30-3:30-5:30-7:30-9:30
INDOCHINE (G) Tous les soirs 5:15-8:15
PINOCHIO (G) (V.F.) 1:30-3:30
HONEY I BLEW UP THE KID (G)
1:00-3:00-5:00-7:00-9:00
PLACE QUÉBEC
5 Place Québec 525-4524
BATMAN RETURNS (13+) Tous les soirs 6:30-9:00
dim 1:00-3:45-6:30-9:00
CHÉRIE J'AI GONFLÉ LE BÈBE (G)
Tous les soirs 7:00-9:10
dim 1:00-3:00-5:00-7:00-9:10

GUIDE CINÉMA CINÉPLEX ODÉON
AVIS SPÉCIAL AUX 14-20 ANS: TARIF-JEUNESSE 6.00\$
* EN TOUT TEMPS. À L'EXCEPTION DES MARDIS A MOITIE PRIX ET DES MARDIS SUR SEMAINE À 50%
-NON-APPLICABLE AUX CINÉ-PARCS
INFO-HORAIRE: CINÉMA ST-GEORGES 228-7540, CINÉMA ALOUETTE 337-2465
DU 24 AU 30 JUILLET 1992
PLACE CHAREST
Du Pont et Boul. Charest 529-9745
UNE LIGUE EN JUPONS (G) Dolby
13:00 - 16:00 - 19:00 - 21:45
LEOLO (13+)
13:15 - 16:15 - 19:10
BASIC INSTINCT v. française (18+) 21:50
UNIVERSAL SOLDIER v. o. anglaise (18+)
12:40 - 15:30 - 19:30 - 21:50
MÂITRESSE DE MAISON (G)
12:30 - 14:45 - 16:50 - 19:20 - 21:40
TIRELIRE, COMBINES & CIE (G)
12:30 - 14:35 - 17:00
HORIZONS LOINTAINS (G) Dolby
13:35 - 17:00 - 20:00
FRACTION DE SECONDE (16+) Dolby
14:00 - 16:45 - 19:45 - 21:50
LE RETOUR DE BATMAN (13+) Dolby
13:30 - 16:20 - 19:05 - 21:45
CINÉMA LIDO
Promenades Lévis-Lauzon 837-0234
CHÉRIE J'AI GONFLÉ LE BÈBE (G)
13:00 - 16:00 - 21:10
MÂITRESSE DE MAISON (G)
13:00 - 19:00 - 21:10
HORIZONS LOINTAINS (G)
13:00 - 18:45
BASIC INSTINCT (18+) 21:15
UNE LIGUE EN JUPONS (G)
13:00 - 18:45 - 21:10
LEOLO (13+)
13:00 - 19:00 - 21:10
LE CLAP
2290 ch. Ste-Foy, Ste-Foy 650-CLAP
ALIEN 3 (v. Française) (13+)
12:45 - 15:00 - 17:15 - 19:30 - 21:40
LA CITÉ DE LA JOIE (13+)
16:15 - 21:45
THE PLAYER v. française (G)
Ven. sam. dim.: 19:15
Lun. mar. 12:30 - 17:00 Mer. Jeu.: 19:05
CINÉ-PARC BEAUFORT
ROUTE 40 (SORTIE 320) 667-5362
LE RETOUR DE BATMAN (13+)
2e film: L'ARME FATALE 3
UNE LIGUE EN JUPONS (G)
2e film: LE RÊVE DE BOBBY
CHÉRIE J'AI GONFLÉ LE BÈBE (G)
2e film: L'HOMME D'ENCINO
CINÉ-PARC DE LA COLLINE
ROUTE 20 (SORTIE 311) 831-0778
CHÉRIE J'AI GONFLÉ LE BÈBE (G)
2e film: L'HOMME D'ENCINO
FRACTION DE SECONDE (16+)
2e film: SCANNERS 3
CINÉMA DE PARIS
Place D'Youville 694-0891
CINÉMA CANARDIÈRE
Les Galeries La Canardière 661-8575
99¢ 1.49\$ 2.49\$
PRIX D'ENTRÉE RÉGULIÈRE ADULTES ET ENFANTS *TAXES EN SUS

ÉDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef
J.-JACQUES SAMSONVice-président exécutif:
DENIS CLICHEPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSDirecteur de l'édition:
MICHEL AUDET

Arrêtez de finasser, M. Bourassa

Robert Bourassa se devait de réintégrer le club des premiers ministres et de participer activement et ouvertement aux discussions constitutionnelles.

Il devra aussi faire rapport lui-même aux Québécois, de façon régulière, de l'évolution du dossier.

Il est ridicule et il s'agit en même temps d'une forme de mépris de la part du premier ministre à l'endroit de ses concitoyens de dépêcher jour après jour son attachée de presse, Mme Sylvie Godin, pour répondre aux questions des journalistes et informer la population des décisions ou des états d'âme du chef du gouvernement. L'avenir du Canada et celui du Québec se jouent une nouvelle fois. Le premier ministre du Québec ne peut rester terré dans ces circonstances à pianoter sur son appareil téléphonique pour sonder ses homologues ou se contenter de déléguer son ministre Gil Rémillard à un rodéo dans l'Ouest ou à une partie de pêche au Nouveau-Brunswick.

Déjà, en l'absence du Québec, les négociations constitutionnelles ont pris une tournure abracadabrante : nous voilà avec un Sénat dont personne ne veut et avec un gouvernement autochtone qui revendique des juridictions territoriales comprenant des pouvoirs de taxation dont les conséquences sont encore inconnues.

M. Bourassa se rend à Ottawa assuré, dit-il, que le Québec peut compter sur la substance de l'Accord du lac Meech. Il ne doit d'aucune façon négocier en dessous de cette entente qu'il a arrachée de haute lutte. Ses propres partisans ne lui pardonneront pas.

La définition d'une société distincte pour le Québec et d'un nouveau partage des pouvoirs seront au coeur des discussions. Le Québec ne saura se satisfaire de textes édulcorants.

M. Bourassa a déjà fait montre en 1971 et lors des négociations qui ont conduit à l'Accord du lac Meech de beaucoup de fermeté. Il doit participer aux négociations en cours mais en faisant preuve de la même rigueur et de la même autorité.

Les Québécois l'observeront avec beaucoup d'attention. Nous les inciterons aussi à le faire.

Si les conclusions de ces discussions étaient qu'il est impossible de s'approcher de celles du rapport Allaire, produit par les militants du Parti libéral, et qui vont vers la plus grande autonomie possible du Québec dans un cadre fédératif, M. Bourassa devra en tirer les conclusions qui s'imposent.

Le référendum ou les prochaines élections porteront sur cette question. Mais au moins l'enjeu sera clair. Les Québécois ont droit à un minimum de transparence.

M. Bourassa, arrêtez de finasser et comportez-vous en homme d'État.

J.-Jacques SAMSON

NÉGOS



Point de vue

Une démarche très périlleuse de Bourassa

par Guy LAFOREST

Le 9 juillet dernier, en conférence de presse, Robert Bourassa exigea des clarifications avant de se prononcer sur l'entente constitutionnelle survenue deux jours plus tôt à Ottawa. Depuis lors, les principaux piliers de cette entente — à savoir son volet autochtone, le partage des pouvoirs et la réforme du Sénat — ont été ébranlés par les critiques des analystes québécois.

Je considère tout à fait déterminantes les réticences des sénateurs québécois Gérard Beaudoin, Claude Castonguay et Solange Chaput-Rolland face au principe de la représentation égale des provinces au Sénat. Sur le fond, cette entente annihile le « french power » à Ottawa et demeure complètement inacceptable pour le Québec. Un référendum sur les offres fédérales au Québec est condamné à l'échec s'il s'appuie sur une telle base.

On nous dit que M. Bourassa et son gouvernement ont cherché à obtenir des clarifications sur trois autres aspects de l'entente du 7 juillet : l'accord sur l'immigration, la définition de la clause de la société distincte et sa place dans la « clause Canada », enfin l'élargissement du droit de veto du Québec à la création de nouvelles provinces. On nous a dit aussi que M. Bourassa ne retournerait pas à la table multilatérale tant qu'il n'au-

rait pas obtenu « la substance de Meech ».

Il se peut que M. Bourassa accepte l'invitation de Brian Mulroney au dîner du 4 août. Cette démarche serait toutefois extrêmement périlleuse.

Les participants à la table multilatérale ont eu plus de trois semaines pour procurer à M. Bourassa les clarifications qu'il souhaitait obtenir. En dépit des bruits qui ont circulé, je serais très surpris s'il y avait eu de véritables progrès. Sur la question de l'immigration, le Québec voudrait avoir un quota supérieur à celui des autres provinces.

Toutefois, cela irait à l'encontre du principe de l'égalité des provinces, que les Clyde Wells et Don Getty viennent d'arracher de haute lutte sur la question du Sénat. La même remarque s'applique au contentieux relatif à la création de nouvelles provinces. Si on donne un droit de veto au Québec, il faudra en offrir un à tout le monde. Les dirigeants des Territoires, mais aussi ceux des peuples autochtones s'opposent farouchement à cela.

Sur la société distincte et la « clause Canada », il y aurait une vingtaine de textes en circulation. On refuse toutefois d'attribuer clairement à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec, comme dans le défunt accord du lac Meech, des obligations de protection et de promotion de la société distincte québécoise.

Je pense qu'il n'y a pas de consensus et que ces textes n'existent tout simplement pas. Il est difficile de parvenir à un consensus satisfaisant pour le Québec, parce que les sujets sur lesquels M. Bourassa a exigé des précisions ne peuvent être dissociés des autres dimensions de l'entente, celles justement qui ont fait l'objet d'un tollé de protestations au Québec.

Dans le reste du pays, et en particulier dans l'Ouest, une région qui progresse démographiquement et économiquement, on est résolu cette fois-ci à obliger le Québec à accepter une fois pour toutes son statut de province comme les autres dans une seule et unique nation canadienne. Parce que M. Bourassa a répété à maintes reprises qu'il n'y aurait pas de référendum sur la souveraineté, on pense qu'il finira, bon gré mal gré, par plier.

La question la plus importante n'est pas de savoir si M. Bourassa ira ou non à Ottawa mardi prochain. Ce qui compte, c'est de savoir s'il finira par écouter les signaux qui lui sont envoyés ces jours-ci, et qui proviennent de tous les horizons de la société québécoise. Reporter l'échéance référendaire ne servirait strictement à rien. Cela ne réglerait pas le conflit entre les visions et les aspirations nationales qui éloignent le Québec du reste du Canada.

On peut comprendre que M. Bourassa hésite à faire un référendum sur une forme radicale de souveraineté. Il pourrait toutefois

créer un large consensus dans la société québécoise autour d'une formule comme celle d'une union économique entre des États associés, évoquée ces jours-ci par Jean Allaire. Les Québécois ont le goût de dire OUI, de se dire OUI à eux-mêmes en tant que peuple, sans dire NON au Canada. M. Bourassa pourrait faire un bout de chemin avec son concept de souveraineté partagée.

Car la souveraineté partagée, cela veut dire aussi que le Canada est prêt à renoncer à des pans importants de sa propre « souveraineté nationale », qu'il est prêt à accueillir dans ses institutions les aspirations nationales du Québec.

Le Canada est une fédération. Il n'est pas une nation pour les Québécois et il ne le sera jamais. Si M. Bourassa accepte d'aller à Ottawa mardi prochain, sans avoir vraiment obtenu les clarifications exigées, et s'il annule quelques semaines plus tard le rendez-vous référendaire de cet automne « pour donner encore un peu de temps aux négociations », il enverra le message suivant à ceux qui, dans l'Ouest et ailleurs, n'éprouvent que du mépris pour lui et les revendications des nationalistes québécois : « L'attitude à adopter face au gouvernement du Québec en est une d'intransigence et d'inflexibilité, car le Québec bluffait et il bluffera encore demain ». Nous en sommes là.

M. Laforest est professeur de sciences politiques à l'université Laval.

Bloc-notes

Les jeux humains

Comme bien des téléspectateurs, Lise Payette avait l'habitude de suivre à la télévision américaine les reportages sur les Jeux olympiques, parce qu'il lui privilégie le côté humain et les exploits de leurs athlètes.

C'est justement le mandat que lui a proposé le réseau TVA en l'engageant pour animer un bloc quotidien d'informations sur les XXVe olympiades de Barcelone.

Derrière l'imposante machine olympique, malgré les slogans, les millions, les tractations et les jeux de pouvoirs, il y a des êtres humains qui croient au dépassement de soi et qui le vivent. Des garçons et des filles à la poursuite d'un rêve, qui ne se laissent arrêter par aucune blessure morale ou physique, comme l'illustrent par leur présence les Canadiennes Sylvie Fréchette et Silken Laumann, par exemple.

La participation de Silken Laumann, championne du monde de l'aviron, à peine remise d'une grave fracture qui aurait dû l'éloigner pour de bon des compétitions, lui vaudrait pourtant plus d'admiration que n'importe quelle médaille qu'elle aurait pu décrocher autrement. C'est ça, le vrai dépassement, l'aspect humanitaire des Jeux dont on aimerait que nous parlent les reportages télévisés.

Mais — accidents de parcours ? — Mme Payette nous présente la future astronaute Julie Payette, en précisant que cette athlète de la science n'est pas sa parente ; la spécialiste du plongeon Sylvie Bernier rencontre la nageuse Guylaine Cloutier et la questionne plus sur le rasage des nageuses que sur son entraînement ; moins accidentellement, des compétitions sont charcutées mal à propos par des messages publicitaires qui ratent ainsi leur cible.

TVA promet des corrections. Tant mieux, car il y a des bonnes idées dans la formule proposée : le lys d'or en est une qu'il faudrait développer. Mais jusqu'à la fin, il manquera aux interventions de Mme Payette, dans son studio montréalais, l'atmosphère des Jeux, le calme ou l'excitation des athlètes — pas seulement Québécois — heureux ou déçus, le climat même de la manifestation et des images vivantes des lieux où ça se passe.

L'investissement pour les réseaux privés canadiens CTV et TVA est important et le défi à relever, de taille. Pour eux aussi il s'agit de dépassement. Les Olympiques sont, pour les médias, plus que des records et des révélations scandaleuses : ils deviennent des occasions d'accomplir.

MARTINE R.-CORRIVAUULT

Votre Opinion

« On m'a coupé »

Je suis le Michel Vigneault qui a écrit « Le Cinquième Évangile » et que Travail-Québec vient de « couper » de 100 \$ par mois pour refus d'obéissance.

Sous l'aspect d'une démocratie, nous sommes ici en régime totalitaire : « Fais ce qu'on te dit de faire ou on te « coupe ». L'un des intervenants m'a dit : « On n'aime pas faire parler de nous dans les journaux ». Eh bien ! Tant pis pour lui et pour ses semblables.

Ils m'ont puni pour avoir parlé d'eux en bien, alors je parlerai d'eux en mal. Ils ont décidé de me harceler : six intervenants en un mois et demi pour me traquer ! Téléphones, lettres avec menaces, rendez-vous obligatoires et même un bou-bou-macoute venu chez moi à l'improviste « pour vérifier », me dit-il. Un autre me dit : « T'es chanceux : sans l'article dans LE SOLEIL, on se s'rait pas occupé de te trouver une « job ».

Mais pourquoi me tutoie-t-il ? Il y a deux sortes de gens qu'on tutoie : les amis et ceux qu'on méprise. Et lui, qui ne cherche qu'à me nuire, est-il mon ami ?

Comme ses confrères et consœurs, il est là — c'est ce qu'ils disent — pour faire appliquer la loi. Or la loi n'est-elle pas au service des citoyens ? Le bou-bou-macoute m'a dit : « En fait, je suis une sorte de policier ». Au moins, il a été franc, lui. Les politiciens qui nous endorment avec leur beau système, le sont-ils, eux ?

Tout ça est pourri jusqu'à l'os. Il faudrait tasser tous ces gens et laisser la place aux nouveaux hommes, aux nouvelles idées. J'espère que ma lettre contribuera à faire éclater le scandale des petits « power-trips » de Travail-Québec. Vont-ils me répondre en me « coupant » encore d'un autre 100 \$?

Moi, je suis au service du peuple et c'est le peuple qui me sauvera.

Michel Vigneault
Québec

Coût d'un merci

Voici une petite anecdote qui, certainement, sera de nature à intéresser plusieurs de vos lecteurs. Jeudi le 7 mai dernier, le

journal LE SOLEIL publiait, sous la signature d'Alain Bouchard, un article au sujet de M. Michel Vigneault, bénéficiaire d'aide sociale de Québec et auteur d'un petit livre intitulé « Le Cinquième Évangile ».

Cet article est paru à l'occasion de la Semaine des personnes assistées sociales. M. Vigneault, dont les propos furent alors rapportés, a tenu à remercier le gouvernement et ses concitoyens pour l'aide financière qui lui est accordée depuis plusieurs années.

L'article mentionnait aussi que son livre, publié à compte d'auteur, devait faire l'objet d'un petit lancement à la Librairie Nelligan. Ce lancement eut lieu tel que prévu, deux jours plus tard, et tout s'est très bien déroulé. Mais voici ce qui arriva par la suite.

Pour le malheur de M. Vigneault, l'article du SOLEIL a causé une certaine agitation dans les milieux hostiles aux assistés sociaux. C'est ainsi qu'un animateur radiophonique de Montréal, notoirement reconnu pour sa grossièreté, a proféré sur

les ondes des invectives à l'endroit de M. Vigneault, allant même jusqu'à le traiter de « profiteuse ».

Ce qui est survenu par la suite est encore plus édifiant. Les fonctionnaires de Travail-Québec ont décidé de réagir comme le renard de la fable. Plusieurs agents du bureau local, de qui relève M. Vigneault, ont entrepris de le harceler. Obéissaient-ils pour cela à quelque directive venue d'en haut ? Nous l'ignorons.

Toujours est-il qu'ils se sont mis à jouer de la procédure, à lui offrir des emplois qui ne lui convenaient pas, uniquement dans le but de le prendre en défaut. Résultat : le montant de ses prestations mensuelles a été réduit de 100 \$.

Cette nouvelle lui a été communiquée par écrit cette semaine. Dorénavant, M. Vigneault devra se contenter d'un maigre 400 \$ par mois pour vivre.

Voilà ce qu'il en coûte de vouloir remercier notre gouvernement.

Adrien Dugas, libraire
Québec

L'Hôpital Enfant-Jésus devra s'expliquer à la Commission des droits

Le syndicat réclame une enquête sur le congédiement d'employées malades

Le Syndicat des infirmières et infirmiers de l'Hôpital Enfant-Jésus, à Québec, demande à la Commission des droits de la personne de déterminer si la direction de l'hôpital discrimine ses employées et viole la Charte des droits et libertés en les congédiant parce qu'elles sont... malades.

par BRIGITTE BRETON
LE SOLEIL

Deux infirmières des départements de cardiologie et de géron-

tologie ont été congédiées en juillet. Les deux avaient plus de 20 ans de service à l'Enfant-Jésus. L'hôpital les aurait congédiées parce que leur état de santé ne permet pas une guérison complète de leur maladie et un retour au travail sans rechute prévisible. Le syndicat veut donc que la Commission lui dise si la condition de ses salariées s'apparente à la notion d'handicap prévue à la loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et si l'employeur peut congédier des employées sur la base qu'elles ont à s'absenter pour pallier à leur handicap tout en demeurant productives pendant les périodes de rémission?

M. Paradis a pour sa part expliqué que le syndicat des infirmières a décidé de porter le dossier devant la Commission des droits de la personne parce qu'il croit que l'employeur viole la charte des droits pour améliorer sa situation financière. Selon l'agent syndical, l'Hôpital l'Enfant-Jésus souffre du « syndrome CHUL » avec son déficit accumulé de 3 millions \$. « L'employeur fait des compressions budgétaires à l'extrême et met en place des tentatives de récupération ». M. Paradis s'attend à d'autres congédiements puisque d'autres infirmières devront se soumettre sous peu à une expertise médicale. D'autres employés, exerçant d'autres types d'emploi seraient aussi touchés par des congédiements.

Ce midi, des membres du Syndicat des infirmières et infirmiers manifesteront dans le hall de l'hôpital pour appuyer leurs congédiés qui risquent de joindre les rangs des assistés sociaux dans trois mois. « Elles ne peuvent en effet profiter de rentes ou d'assurances », souligne M. Paradis. Le syndicat compte aussi interroger la corporation des médecins sur le comportement de certains de ses membres.

Le tuteur peut compter sur la bonne volonté du personnel du CHUL

QUÉBEC — Trois semaines après son arrivée au CHUL, après avoir rencontré les syndicats, les employés et les médecins de l'établissement, le tuteur Claude Desjardins est étonné de la bonne volonté du personnel et de son fort sentiment d'appartenance à l'hôpital.

par LOUISE LEMIEUX
LE SOLEIL

cat des infirmières a trouvé le climat très bon.

« C'est la première fois que j'entre dans une organisation avec de si gros problèmes — le CHUL a un déficit de 18,5 millions \$ — où le personnel est prêt à chercher des solutions plutôt que des coupables. Le sentiment de fierté et d'appartenance au CHUL est très fort », dit Claude Desjardins, surpris d'avoir même reçu l'assurance de collaborations des syndicats.

Ni aux employés, ni à la presse, M. Desjardins ne cache l'ampleur des problèmes financiers du CHUL.

Déjà, on a appliqué les mesures draconiennes prévues dans un plan de redressement élaboré par un comité interne. Des emplois seront éliminés, assure le tuteur. Des sacrifices devront être faits par tous.

L'établissement n'a même pas l'argent nécessaire pour payer les fournisseurs d'équipement médical, de solutés, etc. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devra permettre à l'hôpital d'emprunter trois à quatre autres millions \$ supplémentaires (l'emprunt est déjà de 9 millions \$) pour payer des comptes en souffrance depuis trois et même quatre mois, estime M. Desjardins.

Un nouveau directeur général

Après avoir rencontré médecins et syndicats la semaine dernière, M. Desjardins a rencontré les employés de l'hôpital, hier.

« Ils m'ont fait de si bonnes suggestions que j'ai décidé d'installer quatre boîtes à suggestions dans l'hôpital », dit M. Desjardins.

Le nouveau directeur général a été présenté aux employés. Il s'agit du Dr Pierre Rollin, un des deux enquêteurs de la firme CGO, qui a passé un mois dans l'hôpital, avant de poser un diagnostic final sur l'état financier du CHUL.

Présente à une des rencontres avec les employés, Madeleine Ouellet, vice-président du syndi-

Nouveau service pour la maison Jean-Lapointe

QUÉBEC — La maison Jean-Lapointe ne quitte pas l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur où elle offre une thérapie intensive en externe aux jeunes de 12 à 18 ans qui ont développé une dépendance à l'alcool ou aux drogues, mais ajoute plutôt à ses services avec l'ouverture prochaine d'une maison à Ville de Vanier, où l'on pourra accueillir 12 jeunes pour une thérapie en interne.

LE SOLEIL

Le coordonnateur de la maison Jean-Lapointe, M. Gilles Vinet, a en effet précisé à ce sujet que l'organisme est très heureux de maintenir son contrat avec l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, où continueront d'être offertes des thérapies intensives en externe, de 8 h 30 à 16 h 30, cinq jours par semaine.

Grâce à l'achat d'une maison unifamiliale sur le boulevard Père-Lelièvre, à Vanier, on pourra ajouter des services à l'interne, pour une durée de quatre à neuf semaines. Cette thérapie à l'interne est suivie d'une thérapie intensive en externe, à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur, de soir, pour une durée de neuf à 12 semaines.

LIQUIDATION PICK-UP SPACECAB ISUZU 1992.

Vous attendiez le bon moment pour acheter un pick-up Spacecab Isuzu 1992? Eh bien, c'est le temps de brasser de grosses affaires car nous devons faire de la place pour nos modèles 1993.

Alors venez profiter de nos *Soldes du fabricant* sur nos Spacecab Isuzu 1992 qui possèdent en équipement de série:

- ◆ Moteur de 2,3 litres.
- ◆ Garantie de 3 ans/60 000 km* sans déductible.
- ◆ Freins antiblocage aux roues arrière.
- ◆ Caisse à parois doubles en acier galvanisé.
- ◆ Construction en acier massif.
- ◆ Cabine assez spacieuse pour accommoder 4 adultes.

Rendez visite à votre concessionnaire Saturn-

Saab-Isuzu dès aujourd'hui pour faire l'essai d'un pick-up Spacecab Isuzu...Vous verrez, ce sera un plaisir de venir débarrasser notre plancher.

ISUZU

Un monde d'expérience.

*Selon la première éventualité offerte. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Offre valide jusqu'à épuisement des stocks et pour les ventes au détail seulement.

Tremblay Saturn Saab Isuzu
1330, boul. du Royaume
Chicoutimi (Québec) 549-3320

Saturn Saab Isuzu Rive-Sud
4585, boul. De La Rive Sud
Lévis (Québec) 835-1888

Saturn Isuzu Chaleurs
142, Route 132, C.P. 9
New Richmond (Québec) 392-5033

Ste-Foy Saturn Saab Isuzu
3330, rue Watt
Ste-Foy (Québec) 653-1312

Select Saturn Saab Isuzu
4200, boul. Royal
Trois-Rivières Ouest (Québec) 371-3113

A M E U B L E M E N T S T A N G U A Y

**AUCUN COMPTANT,
AUCUN PAIEMENT,
AUCUN INTÉRÊT.****

**COMMENCEZ
À PAYER DANS**

1 AN

**LE 12 JUILLET 1993
SUR TOUTE LA MARCHANDISE**



**17
pi cu**

MCCLARY

CUISINIÈRE

- Four à nettoyage facile
- Éléments amovibles
- Porte de four en verre noir

**RÉFRIGÉRATEUR
17 pi cu**

- 2 clayettes réglables
- 2 compartiments à produits laitiers
- 2 balconnets dans la porte du réfrigérateur

539⁹⁵

699⁹⁵

MCCLARY



LAVEUSE

- 2 programmes de lavage et de rinçage
- 2 sélections de température

SÈCHEUSE

- Séchage minuté
- 2 sélections de température

699

CAMÉSCOPE 8 mm SANYO

Zoom 8X
Télécommande
3 Lux

699⁹⁵

GARANTIE:
12 mois
100% pièces et
main-d'œuvre



MALLETTE
ET
ACCESSOIRES
INCLUS



VHS
**Palmcorder
Quasar (VM-55)**

1 LUX
ZOOM 8:1
MALLETTE INCLUSE

GRATUIT
1 mallette
de transport

INCLUS:
Adaptateur de
cassette pour
magnétoscope
VHS

899⁹⁵

GARANTIE:
12 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

ACCESSOIRES INCLUS



VHS
**Panasonic
(PV-12K)**

1 LUX
ZOOM 8:1
MALLETTE INCLUSE

GRATUIT
1 mallette
de transport

INCLUS:
Adaptateur de
cassette pour
magnétoscope
VHS

899⁹⁵

GARANTIE:
12 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

ACCESSOIRES INCLUS



8 mm
**HITACHI
VME 22 CB**

3 LUX
Zoom 6X à 50X numérique
MALLETTE INCLUSE

GRATUIT
150 \$ d'
accessoires
supplémentaires
1 batterie
2 cassettes

949⁹⁵

GARANTIE:
12 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

MALLETTE ET ACCESSOIRES INCLUS



AR
ACOUSTIC
RESEARCH

RABAIS 150 \$

CHAÎNE STÉRÉO DENON

RÉCEPTEUR AM/FM

16 mémoires
Total 80 watts RMS
Télécommande

Commande d'intensité
sonore variable
"loudness"

**HAUT-PARLEURS
ACOUSTIC RESEARCH**

2 voies
Puissance de 75 watts
chacun

**LECTEUR LASER
(DCD-460)**

Quadruple échantillonnage
20 mémoires
programmables

699⁹⁵

PRIX COURANT 849,95 \$



399⁹⁵

GARANTIE:
36 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

599⁹⁵

GARANTIE:
36 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

699⁹⁵

GARANTIE:
36 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

Cartes de crédit acceptées. ** Sous réserve de l'approbation du Service du crédit, ne payez que les taxes de vente. L'intérêt sera porté à votre compte à partir du 12 juillet 1993 sur le solde dû.

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province !

LÉVIS:

5720, boul. Étienne-Dallaire
(angle Kennedy)
833-4511

BEAUPORT:

535, boul. Ste-Anne
667-6282

LES SAULES:

Carrefour Les Saules
5150, boul. l'Ornière
871-4411

TROIS-RIVIÈRES:

2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

RIMOUSKI:

822, boul. Ste-Anne
(route 132)
POINTE-AU-PÈRE
725-4411

LIVRAISON ET SERVICE:

QUÉBEC: **872-2242**
TROIS-RIVIÈRES: **(819) 373-1111**
RIMOUSKI: **725-4411**